



DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Pays : Burkina Faso	
TITRE DU PROJET : Facilitation de l'accès à la terre et participation des jeunes à la prévention et la gestion des conflits fonciers dans les régions de la Boucle du Mouhoun et des Hauts Bassins	
NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O : 00130026 - PBF/IRF-446	
Modalité de financement du PBF : <input checked="" type="checkbox"/> IRF <input type="checkbox"/> PRF	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust Fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) : <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale :
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : <ul style="list-style-type: none"> • Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)-ONU, • Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) - ONU. 	
Liste des partenaires d'exécution supplémentaires, gouvernementaux et non gouvernementaux: spécifiez le type d'organisation (gouvernement, ONGI, OSC locale) :	
Au titre des acteurs du Gouvernement et des collectivités territoriales : <ul style="list-style-type: none"> • Ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi, de la promotion de l'entrepreneuriat et des jeunes aux niveaux central et déconcentré (Direction Régionale de la Boucle du Mouhoun et des Hauts Bassin) ; • Ministère de l'Agriculture, des aménagements hydroagricoles et de la mécanisation des Ressources animales et halieutiques aux niveaux central et déconcentré (Directions régionales) ; • Ministère des ressources animales et halieutiques aux niveaux central et déconcentré (Directions régionales) ; • Ministère de l'Environnement, de l'économie verte et du changement climatique de l'Eau et de l'Assainissement aux niveaux central et déconcentré (Directions Régionales) ; • Ministère de l'Urbanisme, des Affaires foncières et de l'Habitat et de la Ville (Directions Régionales) ; • Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective du développement aux niveaux central et déconcentré (Coordination Direction du PUS-BF, Direction régionale de l'économie et la planification) ; • Ministère de la Justice et des Droits humains et de la promotion civique (Directions Régionales) ; • Les Conseils Régionaux de la Boucle du Mouhoun et des Hauts-Bassins ; • Les Mairies des communes de couverture. 	
Au titre des Organisations de la société civile : <ul style="list-style-type: none"> • Associations de défense des droits de la jeunesse, • Réseau des jeunes entrepreneurs agricoles de la Boucle du Mouhoun, • Collectif des Associations et Mouvements de la Jeunesse du Houet (CAMJH), • Association Seconde Chance, • Organisation catholique pour le développement et la solidarité (OCADES). • Conseil National de la Jeunesse (CNJ) et ses démembrements dans les deux régions ciblées, 	

- Réseau de Communication sur le Pastoralisme (RECOPA)
- Groupe de Recherche et d'Action sur le Foncier (GRAF)
- Groupement Agence Perspective / BEAU Concept

Durée du projet en mois¹ : 18 mois + 6 mois - nouvelle date de fin de projet : 31 décembre 2023

Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet :

- **Région de la Boucle du Mouhoun** : Communes de Dédougou, Safane, Bondoukou, Bagassi et Siby ;
- **Région des Hauts Bassins** : Communes de Bobo-Dioulasso, Karangasso-Samba, Karangasso-Vigué et Houndé et Kayen.

Le projet relève-t-il d'une ou plusieurs des fenêtres de priorité PBF spécifiques ci-dessous :

- Initiative de promotion de l'égalité des sexes²
- Initiative de promotion des jeunes³
- Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix)
- Projet transfrontalier ou régional

Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) :

FAO BF : \$ 900 000
ONU-HABITAT BF : \$ 600 000
Total PBF : \$ 1 500 000

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :

PBF 1^{ère} tranche (70%) :	PBF 2^{ème} tranche* (30 %) :
FAO : \$ 630 000	FAO: \$ 270 000
ONU-Habitat : \$ 420 000	ONU-Habitat : \$ 180 000
Total : \$ 1 050 000	Total : \$ 450 000

Fournir une brève description du projet (décrire le principal objectif du projet ; ne pas énumérer les résultats et les extrants) :

Le projet vise à faire des jeunes des vecteurs de la prévention des conflits fonciers et de consolidation de la paix ; cela pour leur permettre de jouer un rôle plus actif dans les instances et structures de prévention et de gestion des conflits tout en améliorant leur accès durable et légal aux espaces de production agrosylvopastorale, d'exploitation et de transformations diverses en lien avec les ressources naturelles dans les zones rurales et péri-urbaines. Il s'agit également d'intégrer dans la prévention et la gestion des conflits fonciers, des solutions d'atténuation des risques environnementaux liés au changement climatique, à la surexploitation et aux mauvaises pratiques d'utilisations des ressources naturelles, de développement socio-économique dans les zones à forte croissance de population, y inclus les zones impactées par le déplacement interne. Le projet permettra d'une part de restaurer la confiance des jeunes envers les autorités (traditionnelles et administratives) et envers les institutions et d'autre part d'offrir aux jeunes l'opportunité de participer au développement socioéconomique de la communauté. A travers ce projet, les jeunes contribueront aux côtés des autorités coutumières et administratives à réduire ou empêcher la violence autour des problèmes fonciers. Le caractère innovant de ce projet résulte dans la promotion de l'approche inclusive et participative mais aussi la place centrale qu'occupe les jeunes dans ce projet. En tant que partie prenante, ils ont été impliqués dans l'identification des besoins et la formulation du projet. Leur implication dans la mise en œuvre et le suivi du projet est un facteur de réussite auquel les agence de mises en œuvre du projet accorde une importance capitale .

Résumez le processus de consultation du projet dans le pays avant la soumission au PBSO, y compris avec le Comité de pilotage du PBF, la société civile (y compris les organisations de femmes et de jeunes) et les communautés de parties prenantes (y compris les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés) :

¹ La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

² Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de l'égalité des genres (GPI).

³ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de la jeunesse (YPI).

Les consultations relatives à la formulation de ce projet se sont déroulées en deux phases. La première phase qui s'est tenue au moment de l'élaboration de la note conceptuelle a consisté à la collecte des données auprès de quelques acteurs clés sur le terrain afin de permettre d'établir l'état des lieux le plus réaliste possible et obtenir une meilleure compréhension et d'apprécier l'ampleur de la problématique de l'accès à la terre des jeunes et des Dans la phase II, au total trois ateliers consultatifs ont été tenus dont deux à Bobo-Dioulasso (région des Hauts Bassins) et à Dédougou (Région de la Boucle du Mouhoun) respectivement les 1^{er} et 3 septembre 2021. Un troisième atelier a été organisé à Ouagadougou le 10 septembre 2021 avec les acteurs centraux. Ces différents ateliers ont ciblé les différentes parties prenantes (Ministères, services techniques régionaux et les services décentralisés, les Organisations de la Société Civile dont les associations de jeunes, des ONGs et les agences des Nations Unies...) Ces ateliers avaient eu pour objectifs de : (i) présenter aux participants la note conceptuelle du projet ; (ii) recueillir des informations et analyses pertinentes des parties prenantes impliquées dans la gestion des conflits liés au foncier dans la région et mieux comprendre défis des jeunes d'y être incluse; (iii) appréhender les priorités sur lesquelles le projet devra mettre l'accent ; (iv) recenser les besoins des acteurs qui seront directement impliqués dans la mise en œuvre du projet, en termes de renforcement des capacités ; et (iv) recueillir les suggestions et recommandations pour améliorer le document de projet et partant, maximiser les chances de réussite de sa mise en œuvre.



Liste Présence Bobo
Dioulasso.pdf



Liste présence
Dédougou.pdf



Liste présence
Ouaga.pdf

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes⁴ : 2

Spécifiez le pourcentage (%) et le montant (\$) du budget total du projet alloué aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes :

30%, soit au moins 457 087 USD du budget du projet sera alloué à la promotion de l'égalité des sexes.

Expliquez brièvement par quelle (s) intervention (s) principale (s) le projet contribuera à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes⁵ :

Cela se traduira par la représentation et la participation égale des jeunes filles/femmes et les jeunes hommes dans l'analyse des conflits, l'analyse socioéconomique et des parties prenantes, l'identification des besoins, du choix des activités, des techniques et technologies agrosylvopastorales innovantes et dans les mécanismes de gestion des conflits.

En outre, la même représentation sera assurée à tous les niveaux de gestion et de gouvernance du projet. Des initiatives spécifiques telles que l'étude de référence, les consultations, « la journée internationale des femmes » permettront d'identifier et partager les meilleures pratiques / opportunités pour les jeunes filles/femmes bénéficiaires, et assurera l'accès à l'information et aux ressources sur l'autonomisation communautaire et l'inclusion des femmes dans les activités productives et participative.

Enfin, le projet sera assujéti aux directives de UNWOMEN, et accompagné par des spécialistes de genre de FAO et ONU-Habitat en matière d'intégration sexo-spécifique.

Degré de risque du projet⁶ : **1 (risque moyen)**

Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux

⁴ **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

⁵ Veuillez consulter la note d'orientation du PBF sur les calculs de marqueurs de genre et la consolidation de la paix sensible au genre

⁶ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

l'objet du projet (choisir un domaine seulement⁷) : (2.3) Prévention/gestion des conflits

Le cas échéant, les résultats du **SDCF / UNDAF UNIDAP** auxquels le projet contribue :

~~Effet 1.1. : D'ici à 2020, l'efficacité des institutions est améliorée et les populations du Burkina Faso, en particulier les plus exposées aux risques de conflits et à l'insécurité, vivent en paix et en sécurité dans un Etat de droit (Pilier 1 : Efficacité institutionnelle, Etat de droit, cohésion sociale, sécurité et paix durable (Sustaining Peace)).~~

Effet 1.1. : D'ici à 2025, l'efficacité des institutions est améliorée et les populations en particulier les plus exposées aux risques de conflits et à l'insécurité, vivent en paix et en sécurité dans un Etat de droit.

Objectifs et cibles de développement durable auxquels le projet contribue :

ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ;

ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ;

ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité ;

ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.

Type de demande :

Nouveau projet :

Révision de projet :

Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :

Extension de la durée : Durée additionnelle du projet en mois : **06 mois.**

Changement de résultat / sujet : **Cadre de résultats révisé⁸**

Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :

Budget PBF supplémentaire : Budget supplémentaire par agence bénéficiaire :

USD XXXXX

Brève justification de la révision :

1. Contexte de mise en œuvre du projet :

Le contexte de mise en œuvre du projet a été marqué par plusieurs événements qui ont perturbé le déroulement normal du calendrier des activités.

a) L'Instabilité institutionnelle

Le Burkina Faso fait face à une crise complexe et multidimensionnelle sans précédent. A l'instar de l'ensemble des pays de la sous-région sahélienne, il est confronté à une série de défis persistants d'ordre sécuritaire, humanitaire et climatique. De façon conjoncturelle, la crise sécuritaire prolongée a engendré une crise humanitaire sans précédent

⁷ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) Etat de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique
(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'Etat ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'Etat/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

⁸ Il n'y a pas eu de changement de résultats ni de sujet. La révision du cadre de résultats réside principalement dans la fourniture des données de références des indicateurs et la correction de certains indicateurs du à leurs positionnement ou à des erreurs de formulation.

qui a entraîné à une instabilité sociopolitique avec deux changements non constitutionnels intervenus au sommet de l'Etat en 2022 (janvier et septembre 2022) et les délais parfois longs d'attente pour la mise en place des nouvelles institutions et leurs responsables. Ces changements ont entraîné des retards dans la désignation des nouveaux interlocuteurs et l'élaboration / signature des protocoles d'accord avec les services techniques ainsi que la reprise des activités avec les nouveaux interlocuteurs.

b) La suspension temporaire des activités de certains projets suite à l'exercice de Programme criticality par les Nations Unies

Cette mesure de l'UNCT, intervenue suite aux deux changements non constitutionnels, a entraîné un arrêt cumulé de plus de 3,5 mois des activités à caractère « non humanitaires » dont celles de ce projet.

c) La dissolution des conseils communaux

La mise en place des organes de la Transition a entraîné des changements jusqu'au niveau local. Les conseils communaux qui étaient les interlocuteurs privilégiés dans la mise en œuvre des activités du projet (cadres de concertations, sessions de renforcement de capacités, consultations locales...) ont été dissouts et l'installation des délégations spéciales en remplacement a pris environ 5 mois. Cette situation a impacté les délais de mise en œuvre du projet. Dans ce contexte, l'étude de base du projet n'a pu démarrer qu'au mois de juin 2022, dès la présence des interlocuteurs au niveau des 6 communes d'intervention.

d) La détérioration de la situation sécuritaire dans la zone d'intervention

Des incidents importants de sécurité (attaques armées, des affrontements entre les hommes armés et les forces de défense et de sécurité, la pause d'engins explosifs improvisés (EEI), la mobilités des populations fuyant les attaques, des assassinats ciblés...) sont observés dans les communes d'intervention du projet et ses alentours notamment à Houndé, Dedougou et Karangasso Vigué. Ces incidents ont affecté la mise en œuvre des activités (arrêt momentané en vue de la réévaluation du contexte). A titre d'exemples, la Gendarmerie, la mairie et certains villages de la commune de Houndé ont subi des attaques des groupes armés non étatiques au cours d'année 2022 et 2023. A cela s'ajoute les manifestations houleuses des orpailleurs artisanaux contre la mine industrielle de Houndé qui, à plusieurs reprises, ont mis la commune dans une situation de ville-morte. Dans la commune de Karangasso-Vigué, l'attaque par les groupes armés de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Dan en mai 2022) a eu pour effet la suspension des mouvements vers cette localité, retardant ainsi les séances de travail avec les autorités locales nouvellement désignées pour le lancement des activités dans la commune. Plusieurs incidents de nature terroriste ont été enregistrés dans les alentours de Dédougou. Le 4 mai 2023, quatre EEI ont été découverts à la sortie de Dédougou et le 8

mai 2023, des groupes armés non identifiés ont procédé à l'assassinat du préfet de Tchériba, suite à un contrôle irrégulier à environ 25 km de Dédougou sur l'axe Dédougou-Koudougou. Les principaux axes reliant les 2 régions ciblées par le projet sont presque impraticable obligeant l'équipe du projet, les partenaires et les bénéficiaires à faire de grands détours pour la mise en œuvre et le suivi des activités et les formations organisées.

Au total, le projet a ainsi cumulé 5,5 mois d'interruption au regard de la situation sus-décrite.

2. Etat de mise en œuvre (au 31 mai 2023)

Au 31 mai 2023, le projet avait un taux de mise en œuvre physique d'environ 52%. Ce taux d'exécution physique concerne uniquement les activités entièrement réalisées et n'inclut pas celles déjà entamées mais, qui ne sont pas encore achevées. Le taux d'exécution financière est quant à lui estimé à 65%.

3. Ajustements proposés

Le 26 janvier 2023 s'est tenue la 2^{ème} session du Cadre de Concertation du projet à Bobo-Dioulasso. Cette séance de travail de tous les acteurs impliqués avait pour objectif d'analyser et apprécier l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet afin de guider la prise de décision pour la suite des activités au regard de la fin du projet. Il a aussi permis de proposer des orientations pour renforcer l'efficacité de la mise en œuvre au regard du temps restant et du changement de contexte dans le pays, de réajuster la programmation 2023 et de s'accorder sur un nouveau chronogramme de réalisation des activités résiduelles. Les principales recommandations issues de ce cadre de concertation sont :

- Proposer à PBSO une extension de la durée de mise en œuvre du projet jusqu'au 31 décembre 2023 pour achever l'exécution des activités restantes et de capitaliser les acquis en vue de leur mise à l'échelle ;
- Accompagner les communes à rechercher des partenariats pour renforcer leurs capacités techniques (formations) et logistiques (informatiques, GPS, logiciels de cartographie et moyens roulants) pour le fonctionnement des services fonciers ruraux / bureaux domaniaux ;

Considérant les contraintes mentionnées et les recommandations issues du cadre de concertation, **le projet sollicite une extension de six (6) mois sans incidence financière.** Ce temps sera mis à profit pour finaliser les activités résiduelles, capitaliser les résultats et élaborer le rapport final du projet.

Conformément aux résultats de l'étude de base, une révision du cadre logique est faite ci-dessous et une révision du budget sans coût additionnel figure à la section IV ci-dessous.

SIGNATURES DU PROJET

<p>AGENCE RECIPIENDAIRE⁹ :</p> <p>Nom : Dauda SAU</p> <p>Signature :  04/07/2023</p> <p>Nom de l'agence : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) Burkina Faso</p> <p>Date et visa : 04/07/2023</p> <p>AGENCE RECIPIENDAIRE¹⁰ :</p> <p>Nom : Oumar SYLLA, Directeur Régional du Bureau Afrique</p> <p>Signature : </p> <p>Nom de l'agence : Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-HABITAT) au Burkina Faso</p> <p>Date et visa : 30 June 2023</p>	<p>Représentant du Gouvernement national :</p> <p>Nom : Monsieur Aboubakar NACI</p> <p>Signature : </p> <p>Titre : Ministre de l'Économie, des Finances et de la Prospective</p> <p>Date et visa :</p>
<p>Coordonnateur résident :</p> <p>Nom : Alain AKPADJI</p> <p>Signature : </p> <p>Titre : Coordonnateur résident a.i. du Système des Nations Unies au Burkina Faso</p> <p>Date et visa : 04/07/2023</p>	<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO) :</p> <p>Nom : Elizabeth Spehar</p> <p>Signature : </p> <p>Titre : Sous-Secrétaire générale pour l'appui à la consolidation de la paix</p> <p>Date et visa : 20 July 2023</p>

⁹ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

¹⁰ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

I. CONTEXTE DE CONSOLIDATION DE LA PAIX ET JUSTIFICATION DE L'APPUI DE PBF

1.1 Contexte et Justification

Après des décennies de stabilité socio-politique, le Burkina Faso, à l'instar de la plupart des pays sahéliens, est dans une spirale de crises qui met à mal les efforts de développement entrepris par le gouvernement et ses partenaires. Cette superposition de crises accentue sa vulnérabilité économique provoquée par les chocs environnementaux et les effets du changement climatique. La prolifération des conflits et l'étendue des conséquences négatives sont particulièrement préjudiciables au développement socioéconomique de ce pays déjà fragile. Outre le conflit lié au terrorisme qui ont engendré un déplacement de 1 423 378 (CONASUR, 31 août 2021), le pays a enregistré de 2018 et 2020, plus de 4000 conflits communautaires dont plus de la moitié relative aux conflits fonciers selon le rapport actualisé sur l'état des lieux des conflits communautaires du Ministère de la justice et des droits humains. Une étude initiée le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques du Burkina Faso avec l'appui de la FAO, dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Renforcer la résilience des populations pastorales et agropastorales transfrontalières dans les zones prioritaires du Sahel⁹ », rapporte un nombre de plus de 2 500 conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles au cours de la période comprise entre 2013 et 2018. Les régions des Hauts Bassins et de la Boucle du Mouhoun ne sont pas en marge de ces différentes crises qui perturbent l'équilibre des populations les plus vulnérables. La position géographique favorable à la production, le nombre de migrant et le contexte sécuritaire en dégradation font des régions des Hauts Bassins et de la Boucle du Mouhoun, des zones à fortes pression sur les ressources naturelles et de multiplication des conflits afférents.

1.1.1 Analyse des fragilités, des risques et dynamiques de conflits

La crise foncière : En effet plus de 80% de la population burkinabé vit de l'agriculture qui elle-même est dépendante du foncier et des ressources naturelles. 75% des jeunes de moins de 25 ans qui travaillent sont actifs dans le secteur de l'agriculture¹⁰. Or, l'on assiste à une dégradation vertigineuse des ressources naturelles et foncière, sous l'effet combiné des facteurs anthropiques et climatiques ; ce qui engendre une réduction des espaces de production. Avec une demande augmentée, au fil du temps et dans une période où le pays connaît de grands mouvements des populations, la terre a acquis une grande valeur marchande et cela a favorisé l'essor des activités de plusieurs sociétés immobilières, d'agrobusiness et de spéculateurs fonciers informels créant ainsi une ruée foncière avec pour corollaires les conflits. Par ailleurs, en raison de la croissance démographique de la population, mais aussi renforcée par les déplacements, la modification des modèles de migration et la réduction des possibilités de subsistance dans les zones rurales, de nombreux jeunes se déplacent continuellement vers les zones urbaines. Toutefois, les villes n'étant pas préparées à cette augmentation, ces derniers s'installent dans des zones périurbaines, qui ne sont pas planifiées (zones non loties). Cette augmentation de la population, et le besoin urgent d'espace pour les logements additionnels, mais aussi les infrastructures et les services, a conduit à des changements dans l'utilisation des terres, et à une compétition autour des terres et des ressources naturelles des villes et des zones périurbaines, aggravant ainsi les risques de conflits fonciers. Le document de Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural (PNSFMR) attire l'attention sur la crise foncière qui prévaut dans le milieu rural et qui se traduit notamment par une compétition accrue et conflictuelle entre les acteurs pour le contrôle et l'exploitation des terres, ainsi que par la multiplication et l'aggravation des conflits entre les acteurs ruraux pour la mise en valeur des terres et l'exploitation des ressources naturelles. Le PNSFMR constate que dans un contexte marqué par la réduction des réserves de terres agricoles et la diminution des parcours pastoraux disponibles, les conflits fonciers sont devenus plus nombreux et dégénèrent fréquemment en affrontements violents.

⁹ Ce projet est exécuté dans le cadre du Programme « Global Network against Food Crises Partnership Programme »,

¹⁰ <https://www.cta.int/fr/projets/ideal-burkina>

La défaillance du système et politique de gestion des terres : La gouvernance foncière du Burkina est caractérisée par une superposition de divers systèmes de gestion des terres. Depuis la période coloniale jusqu'à nos jours, le droit moderne ou droit positif et les droits coutumiers cohabitent en matière foncière. Le droit positif préconise l'égalité d'accès à la terre pour toutes les catégories sociales sans discrimination. Dans le domaine foncier, l'article 64 de la loi n° 14/96/ADP du 23 mai 1996 portant Réforme agraire et foncière (RAF) stipule que « les terres urbaines et rurales du domaine foncier national sont attribuées aux personnes physiques, sans distinction de sexe ou de statut matrimonial et aux personnes morales dans les conditions fixées par les textes ». Le cadre des politiques de référence pertinentes en ce qui concerne le foncier rural c'est-à-dire le Programme national de développement économique et social (PNDES) et la Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural (PNSFMR) consacrent également les principes d'équité, d'égalité et de non-exclusion. Toutefois, le constat est tout autre en ce qui concerne l'application de ces principes surtout en milieu rural et dans les zones péri-urbaines. L'accès à la terre se fait selon les règles coutumières, dans une relation sociale inégale, de dépendance, négociée et précaire pour les jeunes, pire encore pour les jeunes femmes. L'exclusion des jeunes du contrôle de la gestion des terres, même dans les zones urbaines et péri-urbaines, constitue l'une des caractéristiques majeures des droits coutumiers. Les Lois N°014/96/ADP portant réorganisation agraire et foncière et N° 034-2009/AN portant régime foncier rural adoptées pour pallier ces problèmes et promouvoir une meilleure gestion des ressources naturelles se sont heurtées à de nombreuses difficultés (pesanteurs socioculturelles excluant les jeunes de la gouvernance foncière, méconnaissance des textes par les techniciens et les populations, absence de schémas d'aménagement, non fonctionnalité des structures de mise en œuvre...). Les conséquences de cette défaillance du système de gestion des terres affectent durement les femmes et les jeunes, les familles paysannes pauvres, les migrants, les personnes déplacées internes et les éleveurs mobiles. Ce contexte crée des frustrations et une dynamique de force entre les différentes communautés ou groupes sociaux dont certains n'hésitent pas à faire recours ou accepter les promesses de protection faites par les groupes d'autodéfenses et autres groupes armés en fonction des affinités sociales et ethniques. La commission interministérielle pour l'apurement du foncier est tombée en désuétude. Les dossiers de cette commission ont été transmis au Ministère en charge de la Réconciliation nationale et de la Cohésion sociale. La nouvelle commission interministérielle mis en place en 2021 sur les mesures conservatoires fortes relative à la question foncière a déposé ses conclusions et a disparu avec l'extinction de son objet.

La faiblesse des mécanismes de gestion des conflits : La cohabitation de plus en plus difficile entre exploitants fonciers avec la récurrence des conflits qui les opposent en matière foncière offre également l'opportunité de s'interroger sur la qualité du système traditionnel de gestion foncière et des mécanismes de résolution de conflits anciens. Les systèmes/mécanismes endogènes de gestion des conflits ont permis de résoudre de nombreux conflits sans intervention de l'État et de la justice pendant plusieurs années avec comme résultat une gestion des conflits à l'intérieur des communautés et entre communautés à travers une régulation sociale acceptée par tous les acteurs. Actuellement, ces systèmes et mécanismes endogènes de gouvernance foncière sont en perte de vitesse du fait de l'affaiblissement du pouvoir des autorités coutumières, le désir d'émancipation des jeunes, la contestation de la légitimité des chefs coutumiers par les jeunes générations qui accusent à tort ou à raison les chefs coutumiers comme les maîtres d'œuvre et bénéficiaires d'un vaste système de corruption autour de la vente et de l'attribution des terres dans les localités affectées par les conflits fonciers.

La faiblesse de la planification territoriale et urbaine : En dehors des chefs-lieux de régions et de provinces, la plupart des localités ne disposent pas de référentiel de planification territoriale. Pour celles qui en disposent, ils ne sont souvent pas appliqués. En raison de la croissance démographique, mais aussi renforcée par les déplacements, la modification des modèles de migration et la réduction des possibilités de subsistance dans les zones rurales, de nombreuses personnes dont une majorité de jeunes se déplacent vers les zones urbaines. Comme les villes ne sont pas préparées à cette augmentation, beaucoup de personnes s'installent dans des zones périurbaines, qui ne sont pas planifiées (zones non loties) et n'ont pas accès adéquat aux services de base. Cette augmentation de la population, et le besoin urgent d'espace pour les logements, mais aussi les infrastructures et les services, a conduit à des déviations (changements dans l'utilisation) des terres, et à une compétition autour des terres et des ressources naturelles des villes et des zones périurbaines. L'absence de planification spatiale (urbaine et territoriale) ou de sa mise en œuvre, ainsi que la compréhension et l'inclusion limitées des communautés locales

dans les processus de planification, augmentent le potentiel de conflit autour de l'utilisation des terres. Des espaces agropastorales sont ainsi utilisés pour répondre à la demande augmentée pour les logements ; Ce qui crée amplifient les tensions entre les différents usagers, spécifiquement dans les zones péri-urbaines.

L'insuffisance des opportunités économiques pour les jeunes : Cette crise multidimensionnelle, que vit le Burkina, affecte particulièrement les populations jeunes dont le niveau d'employabilité et d'occupation devient de plus en plus bas. A peine 5% des jeunes de 16 à 35 ans en général et 3,6% des jeunes femmes en particulier avait bénéficié d'un enseignement ou formation techniques et professionnels¹¹. La situation actuelle est moins reluisante avec l'interruption ou l'insuffisance du fonctionnement des services publics et la baisse de l'offre des services sociaux de base dans certaines zones du pays qui se répercutent négativement sur la situation des jeunes. Plusieurs jeunes ont ainsi été contraints de sortir des cursus scolaires et de formation et sont aujourd'hui désœuvrés du fait de la fermeture des écoles et des centres de formation. Les jeunes migrants victimes du retrait des terres empruntées par leurs ascendants se retrouvent sans activités. Par ailleurs plusieurs jeunes ayant suivi des formations professionnelles en agriculture et diplômés, se retrouvent sans activité car n'ayant pas de moyens pour s'acheter une terre. Face aux défis d'accession à la production agricole les jeunes des zones rurales se tournent vers les zones urbaines et péri-urbaines à la recherche d'autres activités. L'exode rurale vient ainsi renforcer les défis de planification et d'utilisation des terres dans les zones péri-urbaines et urbaines en accentuant les risques de déchirure de la cohésion sociale et autre forme d'insécurité et d'exclusions dans ces zones, qui risque de résulter dans une frustration et radicalisation des jeunes. Il convient de souligner que la pandémie de Covid-19 a exacerbé la situation de ces jeunes à travers les mesures restrictives qui ont limité les échanges nationaux et internationaux pour faire du commerce ou d'autre activités de génération de revenu et contraint plusieurs jeunes à l'inactivité d'où la réduction totale ou partielle de leurs ressources. En l'absence de visibilité sur les d'opportunités socioéconomiques durables, les jeunes constituent un terreau favorable au recrutement par les groupes terroristes, groupes armés ou alors sont instrumentalisés pour attiser les conflits communautaires.

Les pesanteurs socio-culturelles : Ils affectent surtout les jeunes en milieu rural et péri-urbaines. Ils affectent la participation des jeunes au processus décisionnel d'une part et d'autre part l'octroi et l'accès à la terre des jeunes. Dans la société traditionnelle, les jeunes en général et plus particulièrement les jeunes femmes n'ont ni droit à la parole, ni à la prise en compte de leur voix/avis. Ils ne disposent donc pas de ressources pour une participation effective et efficace aux efforts de renforcement de la cohésion sociale dans les communautés. Ils restent sans voix pour améliorer leur sort et celui de leur communauté. Cette situation crée une défiance des jeunes vis-à-vis des autorités (coutumières, civiles et administratives) qu'ils jugent incapables de fournir des solutions aux difficultés de la jeunesse. En milieu rural surtout, l'accès à la terre se fait selon les règles coutumières, dans une relation sociale inégale, de dépendance, négociée et précaire pour les jeunes, pire encore pour les jeunes femmes. La succession reste le principal mode d'accès au foncier. L'exclusion des jeunes du contrôle de la gestion des terres, même dans les zones urbaines et péri-urbaines, constitue l'une des caractéristiques majeures des droits coutumiers. Conformément aux traditions, la terre se transmet de père en fils au sein du lignage. Les jeunes femmes subissent une double discrimination du fait de leur âge et leur place dans l'organisation sociale. Elles ne peuvent accéder à la terre parce qu'en se mariant, elles se trouveront rattachée à un autre lignage.

La vulnérabilité climatique et environnementale : Le Burkina Faso a peu d'avantages naturels parce qu'il est dépourvu d'une façade littorale et caractérisé par des conditions climatiques difficiles. En effet, les deux tiers du territoire national sont situés dans une zone semi-aride. Le processus de dégradation des ressources naturelles s'est amplifié avec le temps. Selon le PNUD, 34 % du territoire, soit 9 234 500 ha des terres de production sont dégradé sous l'effet combiné de facteurs anthropiques (pratiques agricoles et pastorales, prélèvement de bois-énergie, tenure foncière, etc.) et climatiques. La progression de la dégradation des terres est estimée de 105 000 à 250 000 ha par an.¹²

¹¹ Étude sur l'état des lieux et la problématique de l'emploi des jeunes au Burkina Faso ; <https://knowledge.uclga.org/IMG/pdf/etudesurletatdeslieuxetlaproblematiquedelemploidesjeunes.pdf>

¹² https://www.bf.undp.org/content/burkina_faso/fr/home/ourwork/environmentandenergy/in_depth.html

Cette progression a pour corollaire la réduction des espaces cultivables d'où l'énorme pression et la compétition sur les ressources qui engendrent les conflits.

Les pays les plus vulnérables aux changements climatiques sont ceux qui sont fortement tributaires de l'agriculture. C'est précisément dans ces pays que les jeunes sont les plus nombreux. Les jeunes se heurtent à des contraintes nouvelles dans la pratique agricole— ils doivent en savoir plus sur la question climatique, sur ce qui arrive à l'environnement dans lequel ils seront amenés à travailler (l'agriculture, de l'élevage, de la foresterie), et il ne leur est pas facile d'obtenir de telles informations, ni comment s'adapter. Pour ceux qui ont quitté les zones rurales pour les zones périurbaines et urbaines, il leur faudra acquérir de nouvelles compétences afin de pouvoir gagner leur vie dans un contexte d'urbanisation.

Les résultats d'une étude portant sur l'adoption des pratiques et des technologies de Gestion Durable des Terres (GDT) montrent que les taux d'adoption sont faibles notamment parmi les femmes agricultrices, les migrants, les jeunes et les éleveurs. Ces groupes défavorisés jouent pourtant un rôle primordial dans l'agriculture familiale et dans la sécurité alimentaire¹³. Les résultats montrent que les contraintes matérielles et financières sont fortement présentes aussi bien dans la zone soudanienne (incluant la région des Hauts Bassins) que dans la zone soudano sahélienne (incluant la région de la Boucle du Mouhoun) pour, respectivement, 95 et 78,33% des paysans enquêtés. Les contraintes techniques sont plus importantes dans la zone soudanienne (60%) que dans la zone soudano-sahélienne (10%). Une multitude de facteurs contribuent à la faible adoption des technologies de GDT par les groupes défavorisés dont les jeunes : difficultés d'accès sécurisé à la terre et au crédit, faible implication dans le processus de prise de décisions au niveau communautaire, difficultés d'accès aux opportunités socio-économiques... comme mentionné plus hauts.

Aperçu du contexte spécifique des régions des Hauts Bassins et de la Boucle du Mouhoun

Les régions des Hauts Bassins et de la Boucle du Mouhoun sont contiguës et situées dans la zone Ouest du Burkina Faso.

La région des Hauts Bassins couvre une superficie de 23 344 km², soit 9,4% du territoire nationale. Elle comprend trois (03) provinces : la province du Houet, la province du Kéné Dougou et la province de Tuy.

Sa population est estimée à 2.158.544 habitants (1 067 007 hommes et 1091 537 femmes), soit 10,5% de la population totale nationale.

Les jeunes représentent 36% de la population soit 779 053 personnes (380 769 hommes et 398 284 femmes)¹⁴.

Carte des deux régions ciblées



La région est située dans une zone climatique tropicale type nord-soudanien (une partie de la province de Tuy) et sud-soudanien avec l'alternance des deux saisons caractéristiques du Burkina.

Quant à la région de la Boucle du Mouhoun, elle couvre une superficie de 34 3145 Km². Elle comprend six (06) provinces : Balé, Banwa, Kossi, Sourou, Mouhoun, Nayala. Sa population est estimée à 1.898.133 habitants (944 542 hommes et 953 591 femmes), soit 9, 3% de la population totale nationale. Les jeunes représentent 32,6% de la population soit 618 565 personnes (305 573 hommes et 312 992 femmes)¹⁵. La région de la Boucle du Mouhoun est située dans la zone climatique soudano-sahélienne avec cependant trois (3) variantes dont le secteur sub-sahélien au nord, le secteur nord-soudanien au centre et le secteur sud-soudanien au sud.

Les Plans Régionaux de Développement (PRD) des deux régions 2018-2020 citent entre autres défis majeurs la disponibilité et gestion durable de la terre et des ressources naturelles, l'accès à l'éducation

¹³ Selon un recensement effectué par le ministère de l'Agriculture, les femmes assurent plus de 60% de la production agricole.

¹⁴ Source : DGESS /MJPEJ à partir des Projections démographiques 2007-2020 de l'INSD

¹⁵ Source : DGESS /MJPEJ à partir des Projections démographiques 2007-2020 de l'INSD

et à la formation professionnelle, le développement de l'entrepreneuriat, l'amélioration de la gouvernance locale....

En plus des effets du changement climatique, le contexte des deux régions est aussi marqué par la série d'incidents sécuritaires causés par les attaques des Groupes Armés Non Identifiés (GANI) et la multiplication des conflits communautaires.

En 2020, les Observatoires Nationaux de Prévention et de Gestion des conflits Communautaires (OREPREGEC) des deux régions ont enregistré et documentés 299 conflits communautaires dont 228 en lien avec le foncier, soit 96% des conflits.

Dans une analyse récente (Mai 2021) du PNUD et UNHCR sur les conflits et de la gouvernance locale du foncier dans les régions des Cascades et des Hauts Bassins, il était constaté que « ces dernières années, les régions de Hauts-Bassins et des Cascades sont de plus en plus en proie à des conflits intercommunautaires liés au foncier au moment même où elles accueillent davantage de Personnes Déplacées Internes (PDI) fuyant les autres régions du pays affectées par les attaques terroristes ».

Sur le plan humanitaire, les deux régions accueillent des PDIs. Selon le CONASUR, au 31 août 2021, 70 714 PDIs s'y trouvaient dont 47 523 dans la Boucle du Mouhoun et 23 191 dans les Hauts Bassins avec un effectif de jeunes de 19 969 personnes, soit près de 28% des déplacés. Une grande partie de ces PDIs se trouvent dans ces régions avec leur bétail.

L'accès aux services sociaux de base reste limité ou inexistant dans certaines localités de ces deux régions et avec la population additionnelle, les autorités locales sont confrontées à des défis majeurs pour l'accès aux services dans leurs communes.

Comme partout au Burkina, au moins 80% des populations de ces deux régions vit des activités agrosylvo-pastorales. En 2019, la proportion des jeunes de 18 à 35 ans est restée aux alentours de 30% pour une proportion plus élevée chez les adultes (plus de 42%). Toutefois, cette proportion des jeunes dans l'agriculture est en baisse depuis 2014 au profit des plus âgés. Elle perd deux points en cinq ans en passant de 33% en 2014 à 30% en 2019. La région de la Boucle du Mouhoun affiche une proportion élevée de jeunes (plus de 40%) dans la main d'œuvre agricole en 2019¹⁶ .

1.1.2 Typologies des conflits fonciers

Cette situation engendre plusieurs types de conflits. Les études récentes réalisées par la FAO, le PNUD et le HCR, la fondation KONRAD ADENAUER STIFTUNG, entre 2018 et 2021, font l'inventaire de ces conflits ainsi que leurs causes. Ceux affectant et impliquant le plus les jeunes sont :

- les conflits liés à l'accapement des terres par les spéculateurs fonciers ;
- les conflits entre éleveurs et agriculteurs ;
- les conflits liés aux successions ;
- les conflits liés aux transactions foncières rurales et dans les zones péri-urbaine ;
- les conflits liés à l'application des mesures administratives ;
- les conflits liés à l'orpaillage ;
- les conflits liés à la non-planification urbaine et territoriale ou le non-respect des plans d'aménagement.

La description de ces conflits se trouve dans l'annexe F.

1.1.3 Les principaux déclencheurs de ces conflits

Les facteurs déclencheurs de ces conflits sont entre autres :

- la promiscuité du fait de la réduction de l'espace dans les zones péri-urbaines ou en croissance spatiale ;
- la divagation des animaux ;
- la succession ;
- la découverte d'un gisement d'or ;
- la divergence des points de vue sur la propriété foncière ;

¹⁶ http://cns.bf/IMG/pdf/tab_bord_agriculture_2019_def.pdf

- les investissements durables sur les terres prêtées ;
- l'utilisation des produits nocifs et leur impact sur l'environnement et les communautés...

1.1.4 Analyse des acteurs en présence

Acteurs	Dynamiques de conflits
Les exploitants des mines d'or	On assiste au passage d'une exploitation essentiellement artisanale de l'or à une exploitation industrielle. L'arrivée d'une entreprise industrielle perturbe les rapports des habitants aux espaces qu'ils exploitent et aux bénéficiaires qu'ils prétendent en tirer. Le développement minier se fait au détriment des communautés locales et des orpailleurs informels qui sont installés depuis longtemps sur le site. L'attribution des permis d'exploitation à des entreprises étrangères est souvent perçue par les communautés locales comme étant une décision défavorable à leurs intérêts. Cela a pour conséquence d'engendrer des conflits entre ces communautés et les exploitants industriels étrangers. Dans d'autres cas, les orpailleurs traditionnels entrent dans une logique de concurrence directe avec les mines industrielles.
Les éleveurs et les agriculteurs	Les éleveurs sont généralement assimilés à l'ethnie des peuls (fulanis, fulbe ou encore foulse) même si de plus en plus d'autres ethnies pratiquent la même activité. La question qui se pose est plutôt celle d'intérêts souvent divergents entre deux catégories socio-professionnelles dont la distinction est loin d'être nette. Dans la plupart des localités des régions affectées par les conflits entre agriculteurs et éleveurs, ces derniers éprouvent de grandes difficultés pour accéder aux ressources foncières (terres, pâturages, etc.), afin d'exercer leurs activités pastorales. Les causes des conflits entre agriculteurs et éleveurs sont profondes, enracinées dans la société, car elles puisent leurs racines dans l'histoire, la politique et les changements économiques, institutionnels et environnementaux qui affectent le Burkina Faso. Mais la dégradation de la situation sécuritaire rend plus complexes les relations entre agriculteurs et éleveurs. Ces relations ne sont pas uniquement binaires, elles sont multiples, car plusieurs acteurs sont impliqués dans la dynamique des conflits opposant ces deux groupes socio-professionnels. Il faut préciser que la majorité des bergers qui garde les animaux sont des jeunes. La majorité des éleveurs peuls sont des transhumants. L'obstruction/occupation des couloirs de transhumance du fait des conflits et l'insécurité les contraignent à empiéter sur les exploitations agricoles. Cet état de fait et leur stigmatisation depuis la crise sécuritaire que connaît le pays, augmentent ces risques de conflits dans un contexte de suspicion et d'amenuisement de la tolérance. En effet devant l'incapacité du gouvernement à résoudre de manière durable la crise sécuritaire et surtout face aux exactions, certains jeunes ont vite adhéré au discours « libérateur » des groupes djihadistes. Par conséquent les éleveurs peuls sont de plus en plus assimilés à des djihadistes ou accusés d'être de connivence avec eux, dans les zones de transhumance. Une partie d'entre eux, en absence des alternatives, se sont installés dans les zones péri-urbaines (ou urbaines), et font face à l'exclusion sociale et économique.
Les chefs coutumiers, traditionnels et religieux	A ce groupe l'on ajoute également les propriétaires terriens/détenteurs de droits coutumiers. Les coutumiers occupent une place très importante dans la vie sociale et politique. Aux yeux de nombreux citoyens, l'institution traditionnelle est plus crédible que l'administration moderne. De nos jours, les chefs coutumiers sont de plus en plus impliqués dans le jeu politique. Du fait de leur affiliation partisane et de la perte de neutralité qui en découle, de nombreux chefs ont perdu une grande partie de leur légitimité au sein de leurs communautés, en particulier parmi les jeunes. Par ailleurs, les règles traditionnelles de succession sont remises en cause par des velléités économiques et politiciennes. Les représentants ou les leaders qui jouent les rôles d'intermédiaires pour l'accueil des orpailleurs, des promoteurs immobiliers et de l'agrobusiness sont souvent désavoués. Souvent mal

	<p>informés sur les enjeux de la terre, la propriété et la sécurisation foncière, les accords conclus avec les spéculateurs suscitent des tensions, voire des affrontements violents.</p>
<p>Les acteurs étatiques et les collectivités territoriales</p>	<p>Ils se composent de trois groupes : (i) l'administration déconcentrée ; (ii) les services techniques décentralisés, les structures d'accompagnement de l'Etat (iii) et (iv) les Forces de Défense et de Sécurité (FDS). Parmi les services techniques déconcentrés, on peut citer : le cadastre, les mines, l'agriculture, l'urbanisation, l'environnement, l'eau, la jeunesse, l'élevage, les impôts et domaines, la justice, etc. Ces services sont impliqués dans la gestion du foncier et en particulier dans la prévention et l'arbitrage des conflits liés à l'exploitation foncière. Les services décentralisés sont surtout des collectivités locales (mairies, conseils régionaux). Les collectivités locales gèrent des compétences transférées par l'Etat comme l'enseignement primaire, la santé, etc. Elles tirent leur légitimité du suffrage universel. C'est pourquoi elles sont appelées à jouer un rôle central dans la gestion de l'exploitation des ressources naturelles, en vue de défendre les intérêts de tous les groupes de manière équitable. Mais, elles font l'objet de nombreuses critiques de la part des populations qui déplorent leur manque des capacités à gérer les compétences transférées. Elles sont peu outillées en termes d'expertises et de ressources financières pour gérer ces compétences et surtout fournir des services de proximité de qualité aux populations. Elles sont parfois également accusées de prendre parti dans les conflits intercommunautaires. Des pratiques de corruption sont dénoncées. Certains acteurs étatiques sont même impliqués directement, à titre personnel, dans les conflits fonciers.</p> <p>Les FDS sont chargées de maintenir l'ordre et d'assurer la sécurité des personnes et des biens de même que la surveillance des frontières nationales dans un contexte de menaces asymétriques et de prolifération de groupes criminels, de narcotrafiquants et d'armes légères et de petit calibre. Dans les zones affectées par les conflits fonciers, la présence des FDS permet de circonscrire la violence à travers leurs interventions sur le terrain. Ces forces n'ont pas été suffisamment à la hauteur pour contenir l'avancée des groupes armés non étatiques.</p>
<p>Les spéculateurs fonciers/Les promoteurs immobiliers et de l'agrobusiness</p>	<p>Ces nouveaux acteurs ayant très tôt compris les enjeux de développement liés à la terre, s'accapare des terres au bénéfice de la spéculation, dans les zones rurales et les zones péri-urbaines de forte croissance.</p> <p>L'attribution des terres à ces acteurs se fait, dans certains cas, au détriment des petits propriétaires et des éleveurs ; Ces derniers déplorent très souvent le rétrécissement des zones de pâturage, l'annexion des couloirs de transhumance et la réduction des fourrages.</p> <p>Ainsi plusieurs hectares de terres acquis par ces investisseurs et autres riches du pays reste inexploité alors que les espaces de production. Ces nouveaux acteurs de développements sont devenus le véritable cauchemar de la jeune génération d'autochtones qui voit les dernières portions de terres lui échapper au bénéfice d'agents puissants contre lesquels personne ne peut rien. La non-implémentation des plans d'usage de terres ou des plans d'aménagement de sol dans les zones urbaines et péri-urbaines ouvrent des portes pour la spéculation foncière et des conflits liés.</p>
<p>Les communautés locales</p>	<p>Elles sont à la fois auteurs et victimes des conflits liés aux fonciers.</p> <p>Les conflits fonciers opposent les communautés locales entre elles, ou les opposent aux acteurs/structures étatiques, aux exploitants des sites miniers et les migrants. L'un des facteurs figurants les facteurs de domination conflictuelle reste la question de l'autochtonie. Il ramène à une forme de revendication identitaires tendant à affirmer leur primauté ou antériorité sur un espace territorial donné.</p>

	Elles sont victimes des effets/impacts négatifs de l'activité minière industrielle et artisanale sur leur vie et leur les ressources naturelles, mais aussi de la dégradation environnementale y inclus par les changements climatiques.
Les migrants/les Personnes Déplacées Internes (PDI)	<p>Les migrants défendent la propriété de terres qu'ils exploitent depuis plusieurs décennies. Ils sont en conflits avec les descendants des prêteurs pour la propriété des terres qu'ils occupent ou sur lesquelles ils investissent. Cette situation suscite de plus en plus de discours xénophobes contre les migrants, même si les populations burkinabés ont, jusqu'à maintenant montrer une solidarité énorme avec les personnes dans les situations d'extrême vulnérabilité.</p> <p>Quant aux PDIs, leurs sites d'installation se trouvent très souvent à proximité des champs des autochtones ou dans les zones péri-urbaines non-planifiés. Dans les zones rurales, la divagation de leurs animaux dans ces champs crée souvent des conflits avec les agriculteurs hôtes. Par ailleurs certains PDIs bénéficient de prêt de terre pour leurs activités agricoles. Ces prêts consentis oralement peuvent créer des conflits comme ceux évoqués pour les migrants.</p>
Les acteurs de la société civile	La compétition entre les acteurs pour accéder aux ressources naturelles, en particulier à la terre, a incité plusieurs d'entre eux à créer des cadres organisationnels, en vue de mieux défendre leurs intérêts. Ainsi, plusieurs OSC, syndicats et associations d'orpailleurs ont vu le jour pour défendre les revendications de leurs membres en matière d'encadrement, de représentation des intérêts communs et d'accès aux services de base. Avec la décentralisation, ces organisations s'impliquent de plus en plus dans la gestion des compétences transférées aux collectivités locales et participent à l'élaboration des plans locaux de développement. Elles élaborent et exécutent des projets communautaires en matière d'accès aux services de base, de promotion d'activités génératrices de revenus (AGR) avec l'appui des autorités politiques, des partenaires techniques et financiers (PTF) ou des organisations non gouvernementales (ONG). Ces associations prônent la non-violence et le dialogue intercommunautaire en vue de résoudre les conflits, en s'appuyant sur les mécanismes traditionnels de résolution des conflits ou les mécanismes modernes mis en place par les pouvoirs publics.
Les médias	<p>Ils jouent un rôle prépondérant dans l'instrumentalisation, la prévention et la gestion des conflits. Plusieurs chaînes de télévisions et radios locales nationales, régionales et locales émettent des émissions qui sont suivies par les populations, au-delà même des limites de ces deux régions. Ces médias sont parfois la seule source principale d'information.</p> <p>Le rôle particulier joué par les médias dépend principalement de la manière dont ils transforment les revendications, les interprétations et les prescriptions des acteurs du conflit.</p> <p>Un mauvais traitement de l'information par les médias peut créer ou envenimer un conflit.</p>
Les jeunes :	Ils sont victime d'exclusion par application des pratiques coutumières. Il se sentent exclus de la gouvernance foncière, des mécanismes de gestion des conflits et des opportunités économiques surtout cette en lien avec la terre. Tous les autres acteurs s'accordent à dire que les jeunes sont les principaux acteurs de ces conflits. Les jeunes autochtones sont accusés de la vente anarchique des terres communautaires ou familiales. Les jeunes migrants quant à eux sont accusés de créer les conflits en lien avec les prêts de terres. Ils remettent en cause les contrats oraux de prêts consentis par leurs défunts parents. Les jeunes peuls sont majoritairement les bergers travaillants pour les éleveurs. Ils sont impliqués dans les conflits de non-respect des zones dédiées à l'exploitation agricole. Ils sont également victime de délit de faciès du fait de leur métier et leur groupe ethnique comme décrit plus haut. Dans la région de la Boucle du Mouhoun, ils sont impliqués dans les conflits liés à l'utilisations des infrastructures pastorales qui les opposent aux éleveurs sédentaires. Les jeunes

	<p>femmes sont plus vulnérables. Elles subissent une double discrimination du fait de leur âge et place dans la société. Elles travaillent le plus souvent comme main d'œuvre agricole dans les plantations familiales ou auprès des exploitants agricoles. Cette situation d'insécurité et le manque de perspectives qui en découle entravent souvent l'autonomie des personnes concernées et freinent les investissements ¹⁷ En l'absence de visibilité sur les opportunités socioéconomiques durables, les jeunes constituent un terreau favorable au recrutement par les groupes terroristes. Il faut noter que les jeunes femmes ne participent aux conflits que de manière passive contrairement aux jeunes hommes qui se retrouvent en première ligne de presque tous les conflits ouverts. Toutefois, les jeunes sont aussi une force motrice pour le changement et la paix. Du chef-lieu des deux régions jusque dans les communes, les jeunes sont très organisés et capables de proposer la voix de la paix dans les communautés et pour les générations futures. Ils se sentent très concernés par la crise du foncier et prêts à s'engager dans un dialogue intergénérationnel pour une gestion durable et équitable de la terre. C'est sur ce potentiel que le projet va bâtir pour faire des jeunes des leviers de la paix dans les conflits fonciers que tout le monde qualifie de « bombe à retardement ».</p>
--	---

Capacités de prévention, de gestion et de résolution de ces conflits¹⁸

Comme ailleurs dans le pays, il existe dans les régions des Hauts Bassins et de la Boucle du Mouhoun, des structures actives dans les processus de prévention, de gestion et de médiation des conflits. Il s'agit principalement des structures villageoises de développement et de gestion foncière (CVD¹⁹, CFV²⁰ et CCFV²¹), de la chefferie coutumière, des autorités religieuses, des conseils villageois de développement, de la municipalité et du tribunal départemental qui est un dispositif légal rattaché à l'appareil judiciaire et fortement ancré dans les réalités locales (le chef traditionnel et certains sages sont associés à la délibération). Aux yeux des populations, ce dispositif est incontournable dans la gestion des cas de litiges. Cependant les jeunes ne sont pas inclus dans la plupart de ces mécanismes. D'autres acteurs sont à des degrés divers impliqués dans la prévention et la gestion des conflits. Il s'agit notamment des organisations locales et faitières de producteurs (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, orpailleurs, exploitants forestiers), des chefs coutumiers, des leaders religieux, des élus locaux (collectivités locales), des services techniques déconcentrés de l'État (notamment dans les domaines de l'élevage et de l'agriculture, de l'environnement), des responsables administratifs (Gouvernorats, Hauts commissariats, Préfectures), des services cadastraux et domaniaux, des Organisations de la société civile (ONG et Associations locales, Syndicats, Organisations de défense de droits humains), des auxiliaires de justice (Huissiers, Notaires, Avocats, Officiers de police judiciaire, etc.), des tribunaux (justice) et des forces de défense et de sécurité (FDS).

Selon une étude de Search for Common Ground (SFCG)²² menée à l'échelle nationale, selon 81% des répondants, il existe des mécanismes de gestion des conflits à différents niveaux. Les plus cités sont le recours aux anciens (43% des enquêtés), aux religieux (40%) et la médiation (24%). Ces mécanismes sont jugés efficaces, de même que la parenté à plaisanterie. L'étude souligne que les mécanismes traditionnels, peu ou pas institutionnalisés, semblent être privilégiés en premier recours pour gérer les conflits y compris ceux liés au foncier. Lorsque les mécanismes traditionnels échouent, les mécanismes institutionnels et étatiques sont utilisés. Ces derniers sont fortement critiqués et ne semblent pas

¹⁷ Politique Foncière responsable au Burkina Faso, GIZ

¹⁸ Approche de synergie avec le projet Gestion des conflits fonciers à l'Est

¹⁹ Conseils Villageois de Développement

²⁰ Commission Foncière Villageoise

²¹ Commission de Conciliation Foncière Villageoise

²² Search for Common Ground (SFCG) et le Conseil National de la Jeunesse du Burkina Faso (CNJ-BF), « Quelles opportunités d'action pour la société civile dans la gestion des conflits au Burkina Faso? », Rapport final, Septembre 2013, Ouagadougou, Burkina Faso

efficaces. De plus, les institutions étatiques telles que les forces de l'ordre, les préfets et la Justice suscitent une certaine méfiance. Certains répondants estiment qu'ils sont corrompus et peu compétents. Les jeunes semblent avoir peu de confiance envers les élus locaux et les chefferies traditionnelles qu'ils accusent d'être à la base du bradage des terres.

L'adoption du régime foncier rural, à travers la Loi 34, vise à résoudre les problèmes posés par la sécurisation foncière en milieu rural. Cette loi vise précisément à : (i) assurer un accès équitable aux terres rurales pour l'ensemble des acteurs ruraux, personnes physiques et morales de droit public et privé ; (ii) promouvoir les investissements, accroître la productivité dans le secteur agro-sylvo-pastoral et favoriser la réduction de la pauvreté en milieu rural ; et à (iii) favoriser la gestion rationnelle des ressources naturelles ; contribuer à la préservation de la paix et la cohésion sociale.

Plusieurs années après sa promulgation, cette loi ne fait pas l'objet d'un même niveau d'information, de compréhension et de perception de la part des populations, ni des acteurs institutionnels. On note notamment un faible niveau d'information des acteurs sur la loi, ainsi qu'un faible niveau de connaissance et de compréhension des populations locales. Les autorités coutumières, notamment les chefs de village ont une perception négative de cette loi. Les élus locaux et les responsables de l'administration locale ne sont bien informés. Il est de même pour les agents de l'administration au niveau déconcentré (préfecture) et des services techniques qui ne sont pas mieux outillés que les élus pour assurer l'accompagnement de la mise en œuvre de la loi. Une autre critique concerne l'analphabétisme de la plupart des élus locaux qui limite la compréhension du contenu de la loi et ne facilite pas leur implication dans la gestion du foncier rural sur la base de la législation en vigueur. Souvent le conseil municipal se résume au Maire qui décide presque seul ou pèse d'un poids important dans les décisions parce que les conseillers et les membres des Comités Villageois de Développement (CVD) ne sont pas formés pour assumer des responsabilités en matière de gestion foncière. Du fait de leur exclusion dans la gouvernance foncière, la majorité des jeunes n'accordent aucun intérêt à cette loi. Il manque par conséquent de connaissance générale sur cette loi. Le projet devra s'employer à pallier ces insuffisances.

Les mécanismes de prévention et de gestion des conflits mis en place par le gouvernement dans les deux régions seront sollicités selon leurs mandats respectifs. C'est à travers eux que le projet devra intervenir, en renforçant leurs capacités sans toutefois remettre en cause leur rôle, et en s'assurant qu'ils deviendront des acteurs de la pérennisation des dynamiques enclenchées.

1.1.5 Problématique de l'accès des jeunes au foncier et leur participation à la gestion des conflits

Selon les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH) effectué en 2009, les jeunes de 15 à 34 ans représentent environ le tiers de la population burkinabè (33%). L'âge moyen de la population burkinabè est de 21,7 ans. Les chiffres du RGPH de 2019 sont révélateurs de la forte jeunesse de la population burkinabè, avec comme défis majeurs : (i) l'éducation/formation de qualité ; (ii) l'emploi décent pour tous ; et (iii) des conditions socioculturelles favorables à l'épanouissement de la jeunesse.

Les jeunes occupent une place primordiale parmi les forces vives et jouent un rôle essentiel dans l'animation des activités socio-économiques, culturelles et de loisirs.

Les jeunes femmes représentent 54% de la population jeunes et 34% de la population féminine estimée à 51,7 % de la population globale. Elles participent également à l'exploitation agricole aux côtés des hommes et des femmes. Principales chevilles ouvrières de l'exploitation agricole, elles sont à l'origine de 80 % de la production alimentaire.

La gestion foncière est traditionnellement révolue aux personnes âgées, spécifiquement les hommes. L'agriculture étant la principale activité en milieu rural, l'accès à la terre et aux intrants constitue un enjeu crucial pour les jeunes. Selon le tableau de bord de l'agriculture (2019), les superficies agricoles sont en grande partie occupées par les adultes; L'accès des jeunes de 18 à 35 ans à la terre se réduit progressivement depuis 2014 ; Sur la période 2010-2019, la part des adultes est restée au-dessus de 70%. A partir de 2014 où la part s'établit à 70,5%, on note une hausse progressive de cette part où elle atteint

76,8% en 2019 contre 21,6% revenant aux jeunes. Les jeunes agriculteurs et ceux désireux d'intervenir dans l'agriculture sont confrontés à la rareté des terres cultivables.

Comme beaucoup d'entre eux se sont déplacés vers des zones périurbaines, où la demande de terres (pour la production agricole, mais aussi pour le logement et les services) est encore plus forte, ils n'ont pas la capacité de trouver des moyens de subsistance dans d'autres secteurs ou domaines de la chaîne alimentaire.

La promotion des bonnes pratiques et l'amélioration de l'accès des jeunes y compris les femmes au foncier supposent la mise en œuvre d'activités de communication, d'information, de mobilisation et de plaidoyer. L'approche genre est recommandée, ainsi que les échanges réguliers entre le niveau local, intermédiaire et national, de même que la valorisation des expériences probantes (capitalisation et diffusion des bonnes pratiques). Le projet accordera une place particulière à la prise en compte de la dimension genre à trois niveaux : (i) renforcement des capacités et inclusion des femmes dans les instances locales de prévention et gestion des conflits ; (ii) appui à l'obtention et à la sécurisation des terres ; et (iii) appui aux initiatives conciliant accès au foncier, prévention, gestion des conflits et accès aux moyens d'existence durables.

S'il est reconnu que les jeunes jouent un rôle actif dans la cohésion sociale, leur implication ou participation aux mécanismes de gestion des conflits reste très limitée. Selon l'étude réalisée par SFCG, pour gérer les conflits, les jeunes utilisent les mécanismes suivants : le recours aux anciens (43%), aux religieux (40%) et la médiation (24%).

La promotion de la paix par les jeunes suppose la mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités techniques, de communication, d'information, de mobilisation et de plaidoyer. L'approche genre est recommandée, ainsi que les échanges réguliers entre le niveau local, intermédiaire et national, de même que la valorisation des expériences probantes (capitalisation et diffusion des bonnes pratiques). Le projet accordera une place particulière à la prise en compte de la dimension genre à trois niveaux : (i) renforcement des capacités et inclusion des jeunes, y compris les jeunes femmes dans les instances locales de prévention et gestion des conflits ; (ii) appui à l'entrepreneuriat ; et (iii) appui aux initiatives conciliant entrepreneuriat, prévention, gestion des conflits et accès aux moyens d'existence durables.

1.1.6 Défis

Ce projet est non seulement important mais urgent car la position géographique, le contexte socio-économique et les défis croissants basés sur les effets de changement climatique ; la situation sécuritaire et humanitaire des deux régions fait d'elles une zone à risque de radicalisation et d'enrôlement des jeunes dans les groupes armés non étatiques. Par ailleurs plusieurs conflits latents existent dans les deux zones. Il est donc crucial de comprendre comment éviter les conflits, et comment maîtriser et désamorcer ces conflits lorsqu'ils surviennent, en prenant en considération les contextes locaux spécifiques des différentes communautés ciblées.

C'est à ce niveau que le développement des capacités des jeunes en prévention des conflits et la promotion de systèmes de gestion des ressources naturelles sensibles aux conflits revêtent toute leur importance et nécessitent une attention particulière. D'une part, cela exige des institutions légitimes, responsables, transparentes et à l'écoute des souhaits et des besoins de la population dont les jeunes, ainsi que l'existence d'une société civile disposée et apte à coopérer avec les institutions étatiques, en vue de promouvoir une gestion durable, concertée et non violente des ressources naturelles.

Pour mieux accompagner les acteurs et intégrer cette analyse dans la réussite du projet, une analyse sur les dynamiques de conflits, les parties prenantes incluant les jeunes et les défis socioéconomiques sera réalisée au démarrage du projet dans les zones ciblées. Cette analyse, qui sera faite d'une manière participative, inclura une composante spatiale qui présentant les défis structurels (intersectoriel) et les iniquités qui limitent le développement inclusif dans les régions, y compris pour le développement économique locales et pour les jeunes.

Le projet s'attaquera donc aux défis politiques (marginalisation des jeunes dans la gouvernance et gestion du foncier et des conflits et leur exclusion dans la planification territoriale), socioéconomiques (accès à la terres, chômage des jeunes, radicalisation et instrumentalisation des jeunes), écologiques

(risques environnementaux et climatiques), et de leurs conséquences sur les jeunes afin de les rendre plus responsables et aptes à participer à la chose publique et à la préservation de la paix sociale.

Bien que le projet soit fortement axé sur les jeunes, leur autonomisation et leur inclusion dans les processus, il convient de souligner que d'autres acteurs, notamment les autorités traditionnelles, les chefs religieux, les autorités locales et les acteurs influençant le changement sociétal, doivent être sensibilisés pour faire progresser l'inclusion des jeunes femmes et jeunes hommes.

1.1.7 Opportunités

En ce qui concerne les opportunités à saisir pour relever ces défis et construire la paix, le projet devra exploiter les opportunités présentes déjà dans les régions. Malgré ce contexte difficile, l'on assiste à la naissance de plateformes dont des plateformes de jeunes qui prônent le dialogue et la non-violence pour résoudre les conflits intercommunautaires. 792 associations et mouvements de la jeunesse ont été enregistrés dans ces deux régions dont 574 dans la Boucle du Mouhoun et 218 dans les Hauts Bassins²³. Il en existe aussi bien au sein des communautés des éleveurs que des agriculteurs, mais aussi au niveau des organisations de jeunes. Ils sont porteurs de propositions qui méritent d'être étudiées avec les autorités à tous les niveaux et prises en compte à travers le projet.

Plusieurs projets intervenant dans le domaine de la cohésion sociale, du foncier, de la citoyenneté et de l'entrepreneuriat des jeunes mettent en œuvre des activités dans la région. Le système des Nations Unies (SNU) a ouvert un bureau intégré couvrant la des Hauts Bassins, en vue de créer plus de synergie et de complémentarité dans ses interventions. Un autre bureau est en cours d'ouverture à Dédougou pour la région de la Boucle du Mouhoun. La région est bien connue du SNU, car bien avant la création du bureau conjoint, plusieurs agences dont notamment la FAO y sont intervenues et y est présente actuellement à travers une équipe terrain.

Le GRAF (Groupe de Recherche d'Actions sur le Foncier) expérimente une procédure basée sur des conventions au niveau villageois ou même au niveau familial pour sécuriser les droits d'usage pour des femmes. Cette approche pourrait être capitalisée et appliquée aussi à la situation des jeunes.

Un projet sur la gestion des conflits fonciers à l'Est en en court et mis en œuvre par la FAO et le PNUD. Les outils et module de formation développés dans le cadre de ce projet seront utilisés. Les expériences déjà acquises dans le cadre de ce projet seront capitalisées et mis à profit.

Le Gouvernement vient de signer un projet avec la Banque Mondiale sur la thématique de la gouvernance foncière de manière générale avec pour finalité la mise en place d'un système d'information foncière le renforcement des capacités des structures de gouvernance foncière et l'établissement d'un cadastre foncier minier. Ce projet qui facilitera le renforcement du cadre légal et développement institutionnel contribuera à clarifier et rendre plus inclusif le cadre légal, réglementaire et institutionnel de l'accès à la terre. Il s'articule avec ce nouveau projet qui promeut l'inclusion des jeunes dans la gouvernance foncière et la gestion des conflits qui en résultent.

Les acteurs institutionnels et opérationnels sont suffisamment conscients de la problématique est sont disposés à adhérer aux actions du projet qu'ils ont eux-mêmes ont contribué à identifier et planifier.

Par ailleurs, la CEDEAO et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest seront invités à partager leur expérience, au titre de leurs programmes en cours et en lien avec la jeunesse et la gestion des conflits, dans les différents cadres de concertation et techniques qui seront mis en place pour la gestion de ce projet.

1.2 Description de la façon dont le projet s'aligne avec / soutient les cadres stratégiques gouvernementaux et des Nations Unies existants, et comment il garantit l'appropriation nationale.

Ce projet qui entend renforcer les capacités des jeunes dans la prévention et la gestion des conflits fonciers est aligné sur les priorités nationales et régionales et cadre avec les engagements pris par le

²³ http://cns.bf/IMG/pdf/annuaire_statistique_2018_signee.pdf

pays au niveau international. Il interviendra comme une contribution du Système des Nations Unies (SNU) à l'atteinte des objectifs en matière de cohésion sociale, de réconciliation nationale, de construction de la paix et de gestion durable des ressources naturelles. Il est en parfaite cohérence avec le pilier 4 du Programme d'urgence pour le Sahel élargi « Consolidation des bases de la cohésion sociale et la résilience des populations et des territoires », à travers les actions à entreprendre pour renforcer la cohésion sociale et la résilience des populations comme suit : (i) maintenir les moyens d'existence des populations affectées par la crise ; et (iv) consolider le vivre ensemble et la paix. Par ailleurs, sur la base des priorités exprimées par le Gouvernement dans la MAP, l'un des trois domaines retenus pour le développement de nouveaux projets par le PBF est la prévention et la gestion des conflits.

Le projet s'inscrit dans la stratégie du gouvernement à travers le PNDES (2021 - 2024), document d'orientation de référence des politiques et stratégies globales, ainsi que des politiques sectorielles et locales en matière de développement, notamment à travers deux axes stratégiques : (i) réformer les institutions et moderniser l'administration ; (ii) dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois et (iii) un développement territorial et urbain intégré. Il contribuera à lever certains obstacles qui sont présents dans le secteur agricole, en vue de débloquent les opportunités et les avantages du secteur, mais aussi prendre en considération la croissance dans les zones (péri-)urbaines.

Le projet s'inspire aussi de l'Étude Nationale Prospective (ENP) « Burkina 2025 » et de la Politique Nationale de Développement Durable (PNDD), dont le PNDES est un instrument d'opérationnalisation. L'ENP fait ressortir que : « *la plupart des conflits sociaux internes naissent du manque réel, ressenti ou supposé de justice. La justice se doit donc d'être crédible et équitable, indépendante et transparente, décentralisée, compétente et accessible à tous* ». Il est aligné sur la politique sectorielle Justice et Droits Humains (2018 - 2027) dont la vision à l'horizon 2027 est que : « *le Burkina Faso, dispose d'une justice crédible, accessible à tous et respectueuse des règles d'un État de droit qui garantit aux femmes et aux hommes l'effectivité de leurs droits, pour une Nation pacifique et solidaire* ».

Il contribue à l'atteinte des objectifs du Deuxième Programme National du Secteur Rural (PNSR II) en tant que cadre de référence programmatique dans le secteur rural pour : (i) le Programme d'investissement dans les secteurs de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques (PISA) ; (ii) le Programme Décennal d'Action de l'Environnement et du Cadre de Vie (PDA-ECV) ; et (iii) le Programme d'actions et plan d'investissement dans le secteur de l'élevage (PAPISE).

Il s'inscrit également dans l'initiative développée à travers la mise en œuvre du Plan d'Urgence pour le Sahel élargi (PUS+). Il permet ainsi d'être synergique et complémentaire de toutes les autres initiatives développées par les différents acteurs dans les zones d'interventions retenues par le Gouvernement. Il est donc à placer dans le cadre de la Matrice des Actions Prioritaires (MAP) du PUS+, notamment au niveau de : (i) l'axe 1 portant sur la Sécurité et de l'Etat de droit en lien avec la promotion de la cohésion sociale ; de (ii) l'axe consacré au renforcement de la présence de l'Etat, pour les actions de formation et de sensibilisation des élus locaux et des différentes couches sociales sur la gestion de la crise, le dialogue interreligieux, la coexistence pacifique, la recherche de la paix et la bonne gouvernance ; et de (iii) l'axe 4 relatif à la cohésion sociale et la résilience des populations, notamment en lien avec les actions de protection, de réhabilitation et de gestion des ressources naturelles et des zones protégées et de la consolidation du vivre ensemble et la paix. Il est également en adéquation avec l'UNDAF 2018 – 2020 (qui a été prolongé jusqu'en 2022), notamment au niveau de l'ensemble des piliers et du Cadre de Programmation Pays 2017-2020 de la FAO au niveau de tous ses domaines prioritaires. Le plan stratégique 2020-2023 de ONU-Habitat a comme une de ses quatre priorités (DoC)²⁴ la « Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans les communautés sur l'ensemble du continuum urbain-rural » (DoC 2) et, la « Réductions et préventions des conflits et une société plus inclusives » (DoC4) comme l'autre.

²⁴ Les domaines de changement (DoC) sont les suivants : (a) Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans les communautés sur l'ensemble du continuum urbain-rural ; (b) Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions ; (c) Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain ; (d) Prévention et gestion efficaces des crises urbaines.

Le projet s’aligne aux priorités du gouvernement pour le développement intégré du territoire et au Nouveau Programme pour les Villes (New Urban Agenda) qui réaffirme l’engagement mondial à promouvoir un développement urbain et territorial durable, qui constituera une étape essentielle sur la voie d’un développement durable intégré et coordonné aux niveaux mondial, régional, national, infranational et local, avec la participation de tous les acteurs concernés. Son application contribue à la mise en œuvre et à l’adaptation au niveau local et de façon intégrée, du Programme de développement durable à l’horizon 2030, ainsi qu’à la réalisation des buts et des objectifs du développement durable, notamment l’objectif 11, qui consiste à faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

L’intervention contribuera également à mettre en œuvre la Politique Nationale de l’Habitat et du Développement Urbain (PNH DU), adopté depuis 2008 et la loi N° 17-2006/AN du 18 mai 2006 portant Code de l’Urbanisme et de la Construction au Burkina Faso qui imposent aux communes urbaines et rurales, l’élaboration d’outils de planification urbaine en l’occurrence pour les communes urbaines, un Schéma Directeur d’ Aménagement et d’ Urbanisme (SDAU) et un Plan d’Occupation des Sols (POS)

Enfin, au niveau régional et mondial, le projet contribuera à l’opérationnalisation de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel (UNISS), du Plan de support des Nations Unies pour le Sahel (UNSP), du Cadre pour un Développement Résilient en Afrique du R-UNDG, du cadre stratégique de la FAO, de la Stratégie et le Plan d’Action Genre de la CEDEAO pour la Réduction des Risques de Catastrophe, la directive portant principes de gestion du foncier rural dans l’espace CEDEAO ainsi que du Programme régional conjoint sur la Résilience climatique et l’agriculture durable, le Programme Quinquennal de Développement de l’Elevage de l’ Autorité de Développement Intégré de la région du Liptako Gourma (ALG). C’est dans ce contexte qu’il contribuera à l’atteinte d’objectifs globaux tels que ceux définis par l’Agenda 2030 sur le Développement Durable, le Cadre de Sendai sur la Réduction des Risques de Catastrophes, l’Accord de Paris sur le Changement Climatique, le Nouvel Agenda Urbain, le Sommet Mondial sur l’Action Humanitaire et l’Agenda pour la paix durable et la prévention des conflits.

1.3 Résumé des interventions existantes dans le secteur

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Orientation du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
Renforcement de la résilience des collectivités territoriales face aux déplacements massifs des populations et à la pandémie du Covid-19	IcSP / UE ; 4,5 million USD	Augmenter les capacités des acteurs locaux pour gérer et répondre à la croissance rapide des populations dans les villes et zones péri-urbaines, y inclus la question foncière et la planification territoriale intégrée ;	Dans ce projet, les conflits dans les zones péri-urbaines sont aussi au centre de l’attention. Les leçons apprises par ce projet ont influencé la conception (et l’influencera l’implémentation) du projet PBF.
Renforcement de la résilience des ménages par les actions d’adaptation et de mitigation aux effets du changement climatique et de la COVID 19, dans la région de la Boucle du	CANADA CAD 3 000 000	Renforcement des capacités de résilience au changement climatique et à la pandémie du COVID 19, des communautés agro-sylvo-pastorales, particulièrement des femmes et des jeunes (hôtes et déplacés),	Les deux projets touchent les mêmes cibles et la même région. Le nouveau projet permettra d’accroître le nombre de bénéficiaires et d’inclure la notion de gestion des conflits en vue de créer un environnement apaisé et propice à l’atteinte des objectifs fixés

Mouhoun au Burkina Faso.			
Résilience communautaire dans le secteur agrosylvopastoral au Burkina Faso (res-com) dans la Boucle du Mouhoun	DANIDA 74 998 309 DKK	Réduction de la violence armés et renforcement de la sécurité alimentaire et relèvement économique	Renforcement de la cohésion sociale et des capacité de résilience socioéconomique
Participation Citoyenne et Cohésion Sociale (PaCoS) dans la région des Hauts Bassin	DANIDA (Funding Windows) USD 10 000 000	Appuyer les mécanismes de prévention et gestion des conflits ainsi que la protection et l'intégration des personnes déplacées internes	Création d'environnement sécurisé Prise en compte des déplacés internes dans le processus d'autonomisation
Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel-Burkina Faso (PRAPS-BF 2)	Banque Mondiale USD 45 000 000	Améliorer la résilience des pasteurs et des agropasteurs dans certaines zones de la région, et de renforcer les capacités des pays à répondre rapidement et efficacement aux crises ou aux urgences pastorales	Le nouveau projet interviendra dans les zones non couvertes par le PRAPS 2 pour renforcer les mécanismes de préventions et de gestion des conflits et renforcer la résilience des jeunes faces aux chocs économiques environnementaux et sécuritaires
Soutien au projet de renforcement de la gestion des terres et de l'exploitation minière	Banque Mondiale USD 150 000 000	Améliorer les services nationaux d'administration des terres et des mines, enregistrer les droits fonciers et favoriser un partage inclusif des bénéfices du secteur minier.	La banque mondiale travaille sur la gouvernance du secteur au niveau macro et le nouveau projet va expérimenter une gouvernance inclusive avec les jeunes dans deux régions.
Projet de Promotion de l'emploi pour les jeunes en milieu rural (ProEmploi)	Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) EUR 6 000 000	Améliorer la situation de la formation et de l'emploi dans les zones rurales, en particulier pour les jeunes	Les deux projets touchent les mêmes cibles et la même région. Le nouveau projet permettra d'accroître le nombre de bénéficiaires en prenant en compte certaines localités non couvertes et d'inclure la notion de gestion des conflits en vue de créer un environnement apaisé et propice à l'atteinte des objectifs fixés Renforcement de la cohésion sociale et des capacités de résilience socioéconomique
Projet Politique foncière Responsable	Ministère fédéral allemand de la Coopération	Améliorer la protection juridique de l'accès à la terre pour certains	Le nouveau projet complètera cet objectif en prenant en compte un autre

(ProPFR)_Hauts Bassins et Sud-Ouest	économique et du Développement (BMZ) EUR 5 600 000	groupes de population en particulier les femmes et les migrants.	groupe vulnérable c'est-à-dire les jeunes
Projet global protection des sols et réhabilitation des terres dégradées (ProSOL)	Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ)	Promouvoir la protection des sols et la réhabilitation des terres dégradées	Le nouveau projet complètera cet objectif en prenant en compte les localités non couvertes et en facilitant l'accès des jeunes aux terres réhabilitées
Projet régional "Médiation agro-pastorale au Sahel"	UE_FFUE EUR 5 000 000	Réduire la conflictualité entre les communautés nomades et sédentaires le long des routes de transhumance sahéliennes par la médiation communautaire	Le nouveau projet complètera cet objectif en prenant en compte les localités non couvertes et en renforçant les capacités des mécanismes de prévention et de gestion des conflits communautaires
IRF 315 - Appui à la mobilisation des jeunes acteurs de la cohésion sociale et la paix dans les régions du Centre Nord et du Sahel. OIM - HCR	PBF: 1 500 000 \$US 11/2019 - 11/2021	Contribution à la cohésion sociale et la paix dans les régions du Centre-Nord et du Sahel à travers la promotion des initiatives socioéconomiques et culturelles conjointes des jeunes des communautés (hôtes/déplacés) et leur mise en œuvre en vue de prévenir et le cas échéant de réduire les tensions	Les deux projets traitent des thématiques de cohésion sociale (par l'implication des jeunes) et d'entrepreneuriat des jeunes. Le nouveau projet interviendra dans une nouvelle zone et permettra de toucher une plus grande cible
BFA/A-2 - Prévention et gestion des conflits dans la Région de l'Est PNUD FAO	PBF: 2 500 000 \$US 12/2020 - 12/2022	Réduire les risques de conflits dans la Région de l'Est, particulièrement autour du foncier et des ressources naturelles, et de rendre les communautés plus résilientes face aux défis que pose la gestion des terres et des ressources naturelles	Le nouveau projet complètera cet objectif en prenant en compte les localités non couvertes et en renforçant les capacités des mécanismes de prévention et de gestion des conflits communautaires, avec une implication des jeunes en tant que vecteur de changement
BFA/B-3 Appui au renforcement de la Cohésion sociale dans la région du Centre-Nord	PBF: 2 500 000 \$US 01/2021 - 01/2023	Consolider la cohésion sociale dans la région du Centre Nord en renforçant les mécanismes	Le nouveau projet complètera cet objectif en prenant en compte les localités non couvertes et en

UNFPA UNHCR		communautaires et institutionnels de prévention et gestion des conflits, et de protection des communautés.	renforçant l'implication des jeunes dans ces mécanismes
-------------	--	--	---

II. CONTENU DU PROJET, JUSTIFICATION STRATEGIQUE, ET STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE (4 PAGES MAX PLUS ANNEXE DU CADRE DES RESULTATS)

2.1 Description de l'orientation stratégique et de l'approche du projet

Avec beaucoup moins de terres disponibles, les méthodes traditionnelles de production agricole ne sont pas adaptées, et avec des compétences limitées pour « l'emploi urbain », plusieurs jeunes ne trouvent pas de travail décent. La participation à des conflits devient ainsi une forme d'expression de leur mal-être et de leur besoin d'affirmation.

Les collectivités et les structures locales, semblent avoir des capacités et des ressources limitées pour relever les défis des zones non planifiées qui se densifient et s'étendent rapidement.

Parmi les autres causes profondes du conflit au Burkina Faso, les « questions foncières » et l'inclusion politique sociale et économique limitée des jeunes hommes et des jeunes femmes, entraînant des opportunités limitées pour une vie digne, doivent être au centre de l'attention pour la prévention des conflits en général et des conflits fonciers en particulier.

Le projet se concentre donc sur les zones péri-urbaines à croissance rapide et les zones rurales proches des villes dans deux régions, où récemment, le nombre de conflits fonciers a augmenté et où il existe actuellement un risque accru d'érosion de la cohésion sociale. En plus d'inclure les jeunes dans la médiation des conflits à travers leur intégration dans les mécanismes de gestion des conflits et les processus communautaires, le projet augmentera leurs compétences pour couvrir leurs propres besoins et ouvrira des alternatives pour la génération de moyens de subsistance et fournira un environnement favorable grâce à une planification urbaine et territoriale qui applique plus les processus participative et inclusive. La planification – et la capacité augmentée des acteurs locaux pour l'implémentation de ces plans – seront des aspects importants pour la réduction des conflits fonciers, si elles sont faites d'une manière participative et inclusive. Ainsi, les zones prédestinées pour des usages spécifiques (agriculture, habitation, services, infrastructures, production industriels, zones protégées etc.) seront bien définies.

Le projet propose de mettre en œuvre deux initiatives pilotes (une par région) de protection de l'environnement et des ressources naturelles, où un mécanisme autour de l'accès pacifique et inclusif à la terre pour les jeunes sera piloté. Les jeunes des communautés ciblées décideront conjointement avec l'équipe du projet le contenu et de l'organisation des deux initiatives pilotes. Ils exprimeront leurs idées et se mettront d'accord sur des actions dans le but de montrer que les idées innovantes peuvent conduire à une amélioration des moyens de subsistance. Les projets montreront les processus et seront une preuve de concept de l'importance d'inclure tous les acteurs concernés dans un processus participatif. Les leçons de ces « pilotes » conduiront à un ensemble de recommandations, qui pourront ensuite être utilisées pour accroître les connaissances institutionnelles et influencer d'autres processus politiques au Burkina Faso. Grâce à l'inclusion des jeunes, et des femmes, dans les processus décisionnels et la médiation des conflits autour de la terre, les acteurs traditionnels, issus à la fois des institutions gouvernementales, mais aussi des autorités traditionnelles seront plus conscients du point de vue des besoins des jeunes, et des solutions conjointes pour la prévention des conflits pourront être trouvées. Elles répondront à des perspectives diverses, mais aussi augmenteront l'appropriation par tous les acteurs, des décisions prises. Cela contribuera également à accroître l'accès à la terre pour les jeunes à long terme. En leur permettant d'adopter des moyens de subsistance alternatifs (adoption de nouvelles pratiques agricoles et de gestion durables des sols, transformation des produits agricoles, entrepreneuriat) et en réduisant le chômage des jeunes, et grâce à une communication accrue entre tous les acteurs, la confiance entre les différents acteurs pourra être rétablie. En plaçant les structures gouvernementales et les autorités locales à l'avant-

garde du pilotage et de la mise en place de processus inclusifs, la confiance avec les communautés locales pourra également être rétablie.

Il est à préciser que la question de l'accès à la terre des jeunes et des femmes ne pourra pas être traitée dans sa globalité dans le cadre de ce projet. Comme tenu de la complexité du problème, de la durée du projet, les questions de propriété et de sécurisation des terres des jeunes et des femmes seront abordées de manières subsidiaires à travers les formations sur la gestion foncière.

Le projet mettra l'accent sur le droit d'usage de la terre plutôt que sur la propriété pour offrir aux jeunes des opportunités de stabilisation. Étant donné que les questions relatives au droit foncier au Burkina sont complexes et que de nombreux propriétaires fonciers ne sont pas disposés à vendre aux jeunes, aux migrants ou à d'autres personnes en situation de vulnérabilité ou à des prix qu'ils peuvent se permettre, il est toujours important que les jeunes et d'autres personnes bénéficient d'une sécurité d'occupation, par exemple par le biais de contrats de prêt écrits et convenus à plus long terme. Il s'agit spécifiquement d'appuyer l'élaboration des chartes foncières des terres dégradées récupérées et des attestations de prêts de ces terres (long-terme) au profit des jeunes pour leur permettre de les utiliser sur une durée déterminée selon les closes des accords passés avec les propriétaires terriens.

La mise en place des CEAP avec comme porte d'entrée les clubs DIMITRA²⁵ et les formations prévues sur les textes régissant le foncier et la gestion des conflits permettront non seulement aux jeunes d'être s'outillés pour la sécurisation et la propriété foncière mais aussi contribueront à prévenir les conflits et favoriseront la cohésion sociale/cohabitation pacifique.

2.2 Théorie du changement » au niveau du projet

La théorie du changement pour le projet s'appuie sur la logique des hypothèses suivantes :

- **SI** les gouvernements et les acteurs locaux connaissent le droit traditionnel et le droit moderne, les cadres et les mécanismes disponibles et comprennent l'importance de veiller à ce que ces derniers tiennent compte des différentes voix, en particulier celles des jeunes hommes, des jeunes femmes et des autres groupes vulnérables. Et les gouvernements et les acteurs locaux mettent cela en pratique ;
- **SI** ces instruments et mécanismes juridiques sont adaptés/mises à jour pour refléter les problèmes émergents tels que la dégradation des ressources, l'urbanisation, le changement climatique, etc. et s'attaquer également à certains des problèmes d'exclusion qui entravent l'accès des jeunes et des femmes à la terre ;
- **SI** les capacités des jeunes sont renforcées et qu'ils comprennent mieux les lois, les cadres, les mécanismes et comment ils peuvent s'y engager.

ALORS les risques que les conflits fonciers et ceux liés aux ressources naturelles se transforment en violence seront atténués et les conflits résolus pacifiquement. La cohésion communautaire renforcée, conduira à des communautés plus sûres, plus égalitaires et plus résilientes quant à leurs capacités de gérer les terres et les ressources naturelles de manière plus durable.

PARCE QUE :

- Une meilleure compréhension des besoins, des aspirations des communautés et du contexte institutionnel de la région permet de formuler une réponse programmatique sensible aux conflits, à même de promouvoir une gestion apaisée, inclusive et transparente du foncier et des ressources naturelles ;

²⁵ Les Clubs Dimitra de la FAO sont des groupes de femmes, d'hommes ou de jeunes – mixtes ou non – qui décident de s'auto-organiser pour agir ensemble sur leur propre environnement. Ils se réunissent régulièrement pour discuter des problèmes auxquels ils sont confrontés dans leur vie quotidienne, pour prendre des décisions et passer à l'action afin de les résoudre

- Un renforcement de la compréhension et une mise en œuvre de cadres réglementaires inclusifs et adaptés, aux nouveaux défis permettra aux institutions locales de réglementer plus efficacement l'utilisation et les droits sur le foncier et les ressources naturelles ;
- La prise en compte du genre dans les activités qui soutiennent la paix localisée est fondamentale pour influencer les moteurs de la paix. Tant directement qu'indirectement les jeunes assument d'importants rôles d'influence dans leurs communautés ;
- La planification territoriale a un fort impact sur le processus de prise de décision concernant les investissements qui accéléreront le développement économique local et les opportunités d'entrepreneuriat pour les jeunes et les générations à venir

2.3 Description narrative des principales composantes du projet

L'objectif du projet est de contribuer à la réduction des risques de conflits par la promotion des processus inclusif et participatif, la gouvernance foncière responsable et durable et l'accroissement de la résilience des communautés face aux défis environnementaux et de transaction foncière à grande échelle.

En vue d'atteindre cet objectif, le projet devra réaliser des activités dans le cadre des objectifs spécifiques suivants :

1. Analyser les dynamiques des conflits, les parties prenantes et les défis socioéconomiques et structurels et renforcer les capacités des structures/mécanismes pour la prévention et la gestion des conflits d'une manière plus inclusive des jeunes (femmes et hommes) ;
2. Développer des opportunités de formation, d'emplois et des activités économiques pour les jeunes par des projets transformateurs et innovants dans une zone en urbanisation et soumis aux défis climatiques et environnementaux ;
3. Renforcer les capacités des acteurs locaux y compris les jeunes sur l'approche inclusive et participative, les textes sur le foncier, la planification territoriale.

Pour ce faire, le projet vise trois principaux résultats à savoir :

Résultat 1 : Les jeunes sont inclus dans les mécanismes locaux et participent à la prévention et à la gestion des conflits fonciers

Dans ce cadre, le projet contribuera à faire un diagnostic des structures et mécanismes de prévention et de gestion des conflits, analyser les défis spatiaux et sociaux économique autour de la question foncière avec l'implication des acteurs. Il s'agira d'abord d'établir une situation de référence des conflits et de la vulnérabilité des jeunes qui permettra de proposer des réponses conjointes adaptées au contexte et aux acteurs en présence. L'analyse sera menée selon une approche participative, incluant les différents acteurs concernés, y compris les jeunes, en tant qu'acteurs clés. Le but de cet exercice est d'amener les différents acteurs à mieux évaluer les défis que posent l'exclusion et la vulnérabilité des jeunes ou d'autres acteurs dans les situations vulnérables, dans le processus paix et de cohésion et leur permettre de s'autosaisir des problèmes qu'ils rencontrent pour trouver les solutions les plus adaptées en vue d'empêcher la survenue de conflits. Afin de diffuser largement les résultats de l'analyse auprès des acteurs concernés, la diffusion de l'analyse se fera par des ateliers, mais aussi en utilisant les médias sociaux et d'autres canaux de communication adaptés au contexte, au groupe ciblé et à la culture locale et permettant d'atteindre les jeunes. Ensuite, il s'agira de renforcer les capacités structurelles et opérationnelles des structures et mécanismes de prévention et de de gestion des conflits prévue par la loi ; Ce qui permettra aux différents acteurs d'assumer leurs rôles et responsabilités en matière de gestion de conflits et de la promotion de la cohésion sociale. Cela passera par l'inclusion et la participation des jeunes dans les mécanismes d'arbitrage et de gestion de conflits liés au foncier et aux ressources naturelles. L'implication des jeunes dans les activités du projet, en partant de la collecte des données et de l'analyse des problèmes, avec leurs capacités accrues, leur permettra de mieux s'affirmer, tout en améliorant l'image que les autres acteurs se font d'eux. Il s'agira pour eux de renforcer leurs capacités et leur engagement à participer à la quiétude sociale, tout en renforçant leurs relations avec les autres acteurs. Pour ce faire, le projet mettra à la disposition des jeunes les compétences et les moyens matériels pour leur contribution effective à la vie sociale et à la consolidation de la paix. Les jeunes

seront formés sur les textes règlementaires et les cadres de gestion du foncier et des conflits liés aux fonciers pour leur permettre de jouer pleinement les rôles et responsabilités qui leur seront dédiés dans ces cadres. En addition, le projet mettra l'accent sur la vulgarisation et l'accès aux informations relatives à la législation foncière et sur l'exploitation des ressources naturelles en général et l'acquisition de connaissances, aptitudes et compétences pour mener des activités pourvoyeuses de paix sociale. Les organisations de jeunes seront formées et utilisées pour le faire à travers des canaux de communication adaptés au contexte, au groupe ciblé et à la culture locale.

Les produits qui permettent d'obtenir ce résultat sont les suivants :

Produit 1.1 : Des analyses inclusives et participatives des défis et des opportunités autour de la gestion foncière et du développement économique local sont disponibles.

Deux (2) activités seront réalisées dans le cadre de ce produit.

- Activité 1.1.1 : Faire une étude de base des conflits fonciers impliquant les jeunes d'une manière participative, y inclus une cartographie des parties prenantes, des structures et mécanismes de gestion foncière et une analyse des défis socio-économique au niveau rural et péri-urbain (y inclus une cartographie spatiale) ;
- Activité 1.1.2 : Diffuser les résultats des analyses auprès des acteurs clés, y inclus les associations de jeunes pour susciter des réponses participatives, inclusives et adaptées aux besoins locaux de cohésion sociale.

Produit 1.2 : Les structures et mécanismes de gestion des conflits incluant des jeunes sont renforcés et participent à la prévention et gestion des conflits fonciers

Pour la réalisation de ce produit, quatre (4) activités clés seront menées :

- Activité 1.2.1 : Informer/former les jeunes sur les différents cadres de prévention et de gestion des conflits communautaires dont les conflits fonciers ;
- Activité 1.2.2 : Mener des plaidoyers en collaboration avec les associations de jeunesse pour l'implication des jeunes dans les structures et mécanismes locaux de gestion prévention et de des conflits ;
- Activité 1.2.3 : Appuyer la mise en place /redynamisation des structures locales de gestion foncière et de conflits en renforçant la participation des jeunes et des femmes ;
- Activité 1.2.4 : Former les différents acteurs des structures /mécanismes (dont les jeunes) sur la complémentarité de leur rôle et responsabilité, la gestion pacifique des conflits et sur les textes régissant le fonciers et les ressources naturelles.

Produit 1.3 : Les structures et mécanismes de prévention et de gestion des conflits sont fonctionnels et opérationnels

Quatre (4) activités alimenteront les résultats de ce produit.

- Activité 1.3.1 : Appuyer l'organisation et la tenue des sessions des structures et mécanismes (sessions de démarrage) ;
- Activité 1.3.2 : Organiser des consultations sur les questions foncières et de paix entre les acteurs ;
- Activité 1.3.3 : Organiser des causeries débats et des séances de sensibilisation sur le droit foncier, la gestion foncière et la gestion pacifique des conflits fonciers à travers les radios locales avec l'implication des jeunes formés ;
- Activité 1.3.4 : Compilation et diffusion de textes relatifs aux fonciers ` aux structures et acteurs locaux.

Résultat 2 : Les investissements de stabilité socio-économique et de paix sont réalisés pour les jeunes, dans le respect de la gestion durable du foncier et des planifications territoriales locales

Ce résultat contribuera au processus de développement local en améliorant les capacités des jeunes à faire face aux chocs économiques, changements climatiques et environnementaux (dégradation des ressources naturelles) pour aussi augmenter leur résilience à long-terme. Il permettra de lever les obstacles au développement agricole en agissant sur l'objet de certains conflits notamment l'occupation et la dégradation du sol. Les capacités techniques, matériel et organisationnelles des jeunes seront renforcées pour récupérer et valoriser les terres dégradées (sous forme de cash for work) afin d'augmenter la disponibilité des terres cultivables et par conséquent s'offrir des opportunités d'accès à la terre. Cependant, les terres qui seront récupérées ne pouvant suffire aux besoins de tous les jeunes, certains seront encouragés à opter pour des activités alternatives telle que la production animale, la transformation et la commercialisation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques qui sont plus adaptées pour la génération de revenu dans un contexte de forte urbanisation. Il convient de noter que toutes les terres dégradées de la zone ciblée ne pourront pas être récupérées dans le cadre de ce projet, néanmoins les formations en matière de récupération des terres dégradées, reçues dans le cadre de ce projet permettront aux jeunes d'envisager au-delà de ce projet de récupérer des terre dégradées par leur propres moyens pour des activités agricoles ou des activités génératrices de revenus autour de la restauration des périmètre dégradés (expertise en récupération/valorisation et protection des sols...). De même à travers ce résultat, le projet encouragera et soutiendra des actions communautaires initiées par les jeunes dans le but de renforcer la cohésion sociale et la gestion durable des ressources naturelles. Les Champs Ecoles, Agro-Pastoraux(CEAP)/Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit'AVEC) ayant pour porte d'entrée les clubs DIMITRA seront mis en place pour vulgariser les bonnes pratiques moderne pour la production agricole et animale qui tiennent compte les changements sociaux dans une société qui est dans la phase d'urbanisation et des changements climatiques pour favoriser la culture de la cohésion sociale/cohabitation pacifique et favoriser la culture de l'autofinancement des bénéficiaires.

Deux produits sont prévus pour l'atteinte de ce résultat.

Produit 2.1 : Les capacités des jeunes sont renforcées pour une gestion durable des ressources agro-sylvo-pastorales et une amélioration de leurs moyens d'existence.

Cinq (5) activités sont prévus pour ce produit.

- Activité 2.1.1 : Sensibiliser/former les jeunes sur leur rôle en tant que vecteurs du changement, les méthodes d'atténuation et adaptation aux effets du changement climatique à travers les CEAP /AVEC, avec porte d'entrée les clubs Dimitra ;
- Activité 2.1.2 : Former et accompagner les jeunes pour la récupération/valorisation des terres dégradées, la restauration/préservation des sols à travers des méthodes innovantes ;
- Activité 2.1.3 : Renforcer les capacités techniques et matérielles des jeunes pour des activités agro-sylvo-pastorales de production, conservation, transformation et commercialisation en utilisant des techniques et technologies adaptées aux zones péri-urbaines et urbaines ;
- Activité 2.1.4 : Renforcer les capacités en entrepreneuriat des jeunes par la création d'entreprises durables et porteuses d'innovation ;
- Activité 2.1.5 : Appuyer l'intégration de l'approche CEAP dans les modules de formation professionnelle des instituts agropastoraux.

Produit 2.2 : Des projets pilotes conjoints regroupant des jeunes de diversité socioculturelles sont développés

Trois (3) activités seront réalisées pour ce projet :

- Activité 2.2.1 : Organiser des concertations avec les jeunes pour définir des projets pilotes transformatifs autour de leur accès au foncier ou leur développement économique dans les zones péri-urbaines ;

- Activité 2.2.2 : Former les jeunes au leadership en matière protection de l'environnement, et les impacts du changement climatiques et de prévention et de gestion des conflits fonciers ;
- Activité 2.2.3 : Appuyer la mise en œuvre les projets (initiatives) définis par les jeunes identifiés.

Résultat 3 : Les capacités des acteurs locaux sont renforcées pour les processus inclusifs de gestion foncière et la planification territoriale.

Ce résultat portera sur le renforcement des compétences en matière d'inclusion par les processus participatifs de la planification territoriale et urbaine. Il permettra d'aborder les défis liés à l'implication de toutes les couches sociales dont les jeunes dans les politiques locales de développement et de gestion des conflits, mais aussi le développement spatial du territoire selon les besoins des contextes ciblés. Il s'agira d'accompagner les acteurs clés à prioriser les processus inclusifs et participatifs et avoir une vision conjointe d'usages de sols dans le but d'éviter la survenue de conflits. Pour un changement de société, il ne suffit pas seulement de former les jeunes, mais de sensibiliser les personnes actuellement au pouvoir. Le projet prévoit alors des sessions de formation pour les acteurs traditionnels et gouvernementaux, mais aussi - séparément dans un premier temps - pour les jeunes. Il y aura également des sessions conjointes et des espaces pour augmenter les échanges entre les acteurs traditionnels et les jeunes, afin d'accroître le dialogue. Basé sur leurs formations, mais aussi les échanges, les autorités (tant coutumières que gouvernementales) seront plus conscientes et auront une large compréhension de la valeur ajoutée de l'inclusion des jeunes. Cela résultera dans une application augmentée des processus plus inclusifs autour de la terre et pour réduire et prévenir les conflits.

Afin de s'assurer que toutes les solutions trouvées autour de la terre et de son utilisation soient reconnues par tous les acteurs, il est urgent de renforcer les capacités en matière de planification urbaine et territoriale et l'occupation de sol d'une manière participative. Les actions de ces résultats permettront de fournir aux acteurs (autorités civile, administratives, coutumières, structures techniques...) des deux régions un guide pour l'application des processus participatif et de permettre à d'autres acteurs de s'en inspirer et profiter des expériences acquises pendant le projet. Ils comprennent également des activités visant à partager les leçons tirées du projet (y compris ses approches innovantes pour la réduction des conflits, la création de moyens de subsistance et l'inclusion des acteurs dans les processus de planification) avec d'autres régions du Burkina, mais aussi à l'échelle régionale ou globale.

Les produits qui conduiront à l'atteinte de ce résultat sont les suivants :

Produit 3.1: Les acteurs clés locales, y inclus les jeunes, sont formées et intègrent les défis locaux identifiés et l'approche inclusif dans les politiques de prévention, de gestion des conflits foncier et la planification territoriale.

Pour la réalisation de ce produit, quatre (4) activités ont été identifiés :

- Activité 3.1.1: Former les acteurs locaux, les détenteurs de droits fonciers et les notabilités sur les textes régissant le foncier et la gestion des ressources naturelles ;
- Activité 3.1.2 : Former les acteurs locaux, y inclus les jeunes, sur les processus participatifs pour la planification spatiale et d'occupation de sols (zonage) et augmenter le dialogue entre les acteurs dans les sessions d'échanges ;
- Activité 3.1.3 : Appuyer la mise en place et le fonctionnement des mécanismes et structures communaux et régionaux d'aménagement et planification territoriale pour un développement durable du territoire ;
- Activité 3.1.4 : Développer un guide et des recommandations pour les processus inclusives et participatives basé sur les leçons apprises du projet.

Produit 3.2 : Un cadre de planification spatiale dans les zones péri-urbaines ou rurales ciblées est développé d'une manière intégrée et durable, incluant les jeunes dans les processus.

Deux (2) activités sont prévues pour ce produit :

- Activité 3.2.1 : Renforcer les capacités des collectivités pour la planification territoriale intégrant l'adaptation au changement climatique ;
- Activité 3.2.2 : Développer des cadres spatiaux avec une approche intégrée et inclusive en impliquant les jeunes dans les processus.

Produit 3.3 : D'autres régions ayant des défis similaires s'inspirent des expériences et les capacités institutionnelles acquises dans la planification territoriale pour la gestion foncière et la consolidation de la paix.

Les deux (2) activités prévues pour ce produit sont :

- Activité 3.3.1: Organiser deux ateliers d'échange sur les « acquis et leçons apprises » du projet et sur le guide incluant les acteurs clés d'autres régions prioritaires du PUS-PBF ;
- Activité 3.3.2 : Organiser la dissémination des « leçons apprises », de l'approche intégrée et participative pour le renforcement et la consolidation de la paix dans un forum régional ou global.

Cadre des résultats du projet

Voir annexes joints.

2.4 CIBLAGE DU PROJET

2.4.1 Zone d'intervention du projet

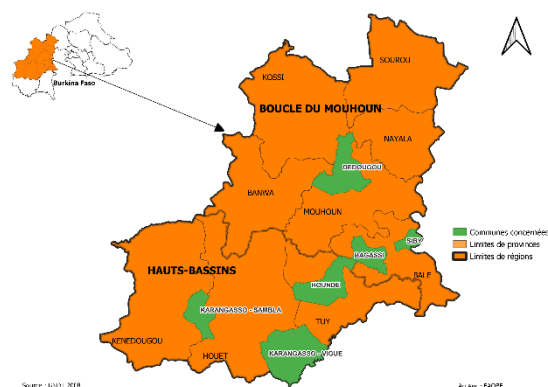
Le projet couvre deux régions : la région des Hauts Basins et la région de la Boucle du Mouhoun, avec 5 communes dans chacune des régions.

Les activités pourraient s'étendre aux localités contiguës avec les provinces. Ces communes confrontées à de nombreuses problématiques touchant les questions de gestion des terres et des ressources naturelles ont été identifiées à la suite des consultations locales tenues avec les acteurs.

Toutefois, la validation de ces communes se fera à l'issue de l'étude de base prévue en début de mise en œuvre du projet. Les autorités locales et les autres parties prenantes, y inclus les représentants des jeunes, seront impliquées dans cet exercice.

REGIONS	PROVINCES	COMMUNES
HAUTS BASSINS	Houet	Bobo-Dioulasso, Karangasso-Sambla, Karangasso-Vigué
	Tuy	Houndé
	Kéné Dougou	Kayan
BOUCLE DU MOUHOUN	Balé	Bagassi, Siby
	Mouhoun	Dédougou, Safané, Bondoukou

Carte de la zone ciblée



2.4.2 Ciblage des bénéficiaires

Au regard du nombre potentiel de jeunes dans les localités, un groupe cible de 1000 jeunes femmes/filles et hommes /garçons (y compris les migrants et PDI) soit 100 jeunes (50 jeunes filles/ femmes et 50 jeunes hommes) par commune sera identifié en partant d'abord des différentes données et critères de vulnérabilités des partenaires intervenant dans la zone d'intervention du projet. Ce sont ces 1000 jeunes qui constitueront les Clubs Dimitra qui sont des cadres de concertation et de prise de décision. Sur la base de critères de priorisation qui seront définis de manière consensuelle, sept cent cinquante (750) jeunes (femmes/filles et jeunes hommes) qui seront identifiés parmi les mille (1000) jeunes membres des club Dimitra, bénéficieront des appuis directs. Il s'agit de 750 jeunes qui seront membre des CEAP/AVEC. Parmi ceux-ci, 200 jeunes seront identifiées pour bénéficier des appuis pour la récupération et la valorisation des terres dégradées. 50 autres seront identifiés pour bénéficier des appuis pour la promotion de l'entrepreneuriat à travers des activités agro-sylvo-pastorales et halieutiques de leur choix et les 500 restants bénéficieront des appuis pour des activités communautaires à raison de cinquante (50) par communes. Ces jeunes qui serviront de relais pour vulgariser tout ce qu'ils auront appris au sein des CEAP/AVEC. Les membres des clubs Dimitra, et les autres associations/mouvements de jeunesse seront formés pour les sensibilisations, causeries-débats ... Le projet contribuera aussi au renforcement des structures étatiques (décentralisées et déconcentrées, y compris les mairies) et des capacités des acteurs de la société civile œuvrant dans la gestion des conflits, des terres et des ressources naturelles dans la région. Le nombre de ces structures sera précisé sur la base des résultats de l'étude de base prévue au démarrage du projet. Les rencontres d'appropriation qui seront tenues au niveau local permettront également d'affiner le ciblage. Les jeunes et les femmes seront particulièrement pris en compte, notamment en termes d'accès aux ressources et à travers des actions axées sur les thématiques transversales telles que la protection contre la violence basée sur le genre ou l'appui aux initiatives d'autonomisation des femmes qui seront développées dans les CEAP/AVEC. En ce qui concerne le renforcement des institutions formelles et informelles existantes et le développement de la cohésion sociale pour soutenir le potentiel de l'inter connectivité (réseautage), les échanges d'expériences et d'intérêts partagés de ce domaine, les activités seront guidées par les communautés, y compris par le biais des club Dimitra²⁶ (y compris au moins 30% de femmes). Pour ce qui concerne les autres bénéficiaires directs, ils sont estimés à 5000 personnes au totale en prenant en compte le fait que les effets du projet pourront bénéficier à au moins 5 autres personnes dans l'entourage des jeunes ciblés dans les 10 communes. Cette estimation est aussi faite sur la base du nombre de personnes qui seront directement touchées par les sensibilisations à travers les radios communautaires ou des médias sociaux. Dans l'ensemble, le projet interviendra au profit de bénéficiaires indirects estimés à 740 077 individus, soit 80% la population totale des communes ciblées.

Pays	Communes	Bénéficiaires indirects			ONGs et associations Partenaires	Bénéficiaires directs	Femmes	Jeunes
		Total	M	F			30%	70%
Burkina	10	740 077	375 457	382 620	4	6 000	1 800	4 200

III. GESTION DU PROJET ET COORDINATION

3.1 Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget (donateurs etc.)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)	Experts techniques existants pertinents au projet
<p>Organisation de convocation : FAO</p> <p>Partenaires d'exécution :</p> <p>Au titre des OSC CMAJH GRAF RECOPA</p> <p><u>OCADES /CA</u> <u>RITAS</u></p> <p>Direction régionales techniques</p>	11 890 577 USD	Coopération suédoise, Coopération suisse, Ambassade de France, CERF, PBF, Coopération Belge, Union Européenne (UE), Canada	Représentation pays à Ouagadougou Bureau de terrain : Kaya / Centre Nord, Ouahigouya/ Nord, Dori / Sahel, Fada N'Gourma / Est, Dédougou / Boucle du Mouhoun	63 staffs au niveau national et 03 dans la zone du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Une équipe d'experts complémentaire en synergie composée de : - 5 experts zootechnies, pastoralisme et santé animale - 3 experts agronomes et résilience - 1 expert chargé d'urgence et résilience - 2 experts analyse des conflits basés à REOWA (Dakar) dédiés au Bureau - 1 expert de l'environnement et de développement durable - 2 expert suivi évaluations - 2 experts communication
<p>Organisation bénéficiaire : ONU-Habitat</p> <p>Partenaires d'exécution :</p> <p>-Consultant Expert foncier, -Groupement Agence Perspectives et BEAU Concept (tbc);</p> <p>NGO ProEmploi (tbc)</p>	6 millions USD	UE ; MPTF ; Coopération Andalouse ; Budget régulier d'ONU-Habitat	Ouagadougou ; Kaya ; Dori ; Kongoussi ; Tougouri ; d'autres projets au niveau national (Burkina Faso)	10, dont 0 (actuellement) dans la zone du projet	<ul style="list-style-type: none"> -1 Conseiller Technique Principal; -1 Chargé du programme ; - 2 experts internationaux de la planification participative urbaines et territoriales ; - 1 expert international pour l'inclusion des jeunes dans les processus ; -1 Chargée de communication ;

<p>CNJ-BF</p> <p>Services techniques déconcentrées concernées</p>					<p>- 4 spécialistes nationaux de développement urbains ;</p> <p>- 1 expert d'évaluation au siège ;</p> <p>-1 Chargée d'administration (niveau au Burkina Faso);</p> <p>- 2 Chargées d'administrations au siège ;</p>
---	--	--	--	--	--

3.2 Gestion et coordination du projet

La coordination **stratégique** du projet est assurée par le Comité Conjoint d'Orientation (CCO) du PBF. Il est chargé de donner l'orientation stratégique dans la mise en œuvre des programmes de réponse assurant aussi une coordination qui permet de faire des synergies avec les autres actions du gouvernement et des partenaires. Il est l'organe de décision concernant la cohérence et l'assurance qualité dans la mise en œuvre des projets et programmes. Le comité, adapté au contexte du Burkina Faso, se situe également dans un cadre global de coordination du PUS-BF et aligné aux dispositions prises par l'Assemblée générale des Nations Unies portant création du PBF en date du 22 août 2006 (A/60/984).

Le Comité Conjoint d'Orientation est co-présidé par le Ministre de l'Economie, des Finances et **de la Prospective**, représentant le Gouvernement et le Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies au Burkina Faso. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, les sessions du CCO pourront être ouvertes à d'autres ministères techniques pertinents.

Le Cadre de Concertation Régional du suivi du PUS-BF qui se tient dans chaque région permet de renforcer l'implication des acteurs locaux dans le suivi de la mise en œuvre des projets PBF. A ce titre, l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet sera présenté et discuté à toutes les sessions de ce cadre de concertation régionale (CCR).

Un comité technique (CT) composé des points focaux des acteurs étatiques à savoir ici les points focaux désignés des ministères techniques porteurs du projet, la coordination nationale du Programme d'urgence pour le Sahel au Burkina Faso (PUS-BF), les agences d'exécution du projet (les agences et partenaires participants au projet, y compris les OSC sera mis en place au niveau central pour suivre mensuellement l'évolution du projet. Ledit comité rend compte au CCO. Il est présidé par l'agence d'exécution.

Le CT aura pour tâches principales de :

- préparer le plan de travail annuel pour approbation du CCO ;
- veiller à la bonne coordination du projet entre tous les partenaires ;
- assurer le suivi des différentes phases du projet et le bon déroulement de ce dernier ;
- consolider les rapports d'étape du projet sur la base des informations fournies par les agences, pour approbation du CCO ;
- Les réunions du CT, qui seront préparées par l'unité de Gestion, auront lieu au moins trimestriellement et à la veille de chaque réunion du CCO.

La gestion opérationnelle du projet relève de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation des Nations Unies pour les Etablissements Humaines (ONU-Habitat). La gestion du projet sera assurée par une équipe intégrée issue des deux agences et composée :

- d'un(e) Consultant(e) international(e),

- d'un(e) Coordonnateur(trice) national(e) de projet,
 - un expert national en gestion foncière et planification territoriale,
 - deux (e) assistant(e)s terrain de projet,
 - d'un(e) expert(e) national(e) en Suivi et Evaluation,
 - d'un(e) expert(e) national(e) chargé des opérations,
 - d'un(e) assistant(e) terrain à la sécurité,
 - deux Chauffeurs.
- Le/la consultant(e) international(e) basé à Ouagadougou assurera la coordination du projet avec les autres projets de PBF et les autres interventions en cours dans le secteur. Il/elle s'assurera du suivi de la mise en œuvre intégrée des activités et la coordination avec les partenaires de mise en œuvre du projet ; Elle travaillera en coordination avec les experts basés aux bureaux national, régional et siège des agences.
 - Le/la coordonnateur(trice) national(e) du projet se chargera d'assurer la coordination de l'ensemble des activités (support et programmes), au compte de la FAO et de l'ONU-Habitat. Il/Elle sera chargé(e) de l'élaboration du plan de travail et du budget annuel, des orientations et du suivi technique de mise en œuvre des activités, du partenariat avec les OSC et structures de mise en œuvre du projet. Le travail du/de la Coordonnateur(trice) National(e) est de permettre une approche plus intégrée des activités, de donner de la cohérence à l'ensemble des activités conduites sur la base et faciliter l'organisation du travail de chacun au quotidien.
Il/Elle devra également travailler à créer et à entretenir de bonnes relations avec les autorités locales afin de consolider les acquis au niveau des régions concernées. Il/Elle répond pour tout ce qui concerne le projet, en collaboration avec les experts techniques ;
 - L'expert national en gestion foncière et planification territoriale apportera un appui technique pour la réalisation des activités en lien avec l'approche inclusive et la planification territoriale dans les zones péri-urbaine. Il travaillera en étroite collaboration avec la coordinatrice nationale du projet, les autorités locales et les ONGs partenaires.
 - Les assistants terrains du projet auront pour responsabilité d'appuyer et suivre les partenaires opérationnels dans la mise en œuvre directe des activités sur le terrain. Ils superviseront la distribution des intrants, matériel et équipements aux bénéficiaires afin que l'opération se déroule dans les meilleures conditions. Ils auront en charge le suivi-conseil régulier des bénéficiaires et la vérification sur les différents sites, des activités de formation des différents partenaires et consultants mobilisés à cet effet.
 - Le/la chargé(e) de suivi évaluation sera chargé(e) d'appuyer le/la coordonnatrice du projet à la planification, au suivi-évaluation du projet. Il /elle établira un plan de suivi des activités, effectuera (seul et/ou avec le/ coordonnateur(trice) et des personnes ressources), des visites de suivi sur le terrain en fonction des besoins identifiés par le/la coordinateur (trice), fera des revues/analyses des rapports de suivi, identifiera les incohérences et lacunes, et proposera des actions correctives. Il/elle doit en outre veiller à ce que les processus de suivi et d'évaluation respectent le chronogramme prévu et aide à résoudre tout goulot d'étranglement pouvant entraîner des retards dans le chronogramme des activités. Il/elle appuiera les partenaires techniques et opérationnels du projet pour le rapportage. Il/elle veillera à ce que les évaluations répondent aux exigences de suivi des performances convenues avec le donateur et que tous les produits livrables (rapport initial, projet de rapport final et rapport final) satisfassent aux normes des deux agences, ainsi qu'aux exigences du donateur.
 - L'expert(e) national(e) chargé des opérations contribuera à l'analyse, au développement, à la coordination et à la mise en œuvre des activités opérationnelles du projet. Il/elle contribue à la planification et le suivi de la gestion budgétaire du projet et programme, initie les analyses et alerte sur les dépenses et les ressources budgétaires en lien avec les divisions techniques et opérationnelle appropriées.
 - L'assistant(e) terrain à la sécurité assiste à la mise en œuvre des opérations sécuritaires et à toutes les questions relatives au management de la sûreté et de la sécurité des personnels. Il/elle assiste dans la mise à jour et le partage d'informations relatives à la situation sécuritaire dans le lieu d'affectation, aide à évaluer la situation sécuritaire au lieu d'affectation et assure la collecte et la vérification des informations

de sécurité pouvant être nécessaires pour l'évaluation de la situation sécuritaire et son impact sur la mise en œuvre du projet.

Le projet bénéficiera de la mutualisation des ressources internes de la FAO et de l'ONU-Habitat. A ce titre, le projet bénéficiera de l'assistance administrative et de l'appui technique des différents experts basés au niveau des deux agences récipiendaires y inclus aux sièges.

Le projet bénéficiera aussi de l'appui des experts en communication des deux organisations, pour être sûr que les processus participatifs, leçons apprises et messages clés sont bien diffusés et ont un impact large parmi les populations dans les régions, mais aussi au niveau national, régional et global.

3.3 Gestion des risques

Risque spécifique au projet	Niveau de risque (faible, moyen, élevé)	Stratégie d'atténuation (y compris les considérations Ne Pas Nuire)
Manque d'appropriation par les communautés bénéficiaires et services technique nationaux met à mal la mise en œuvre et la durabilité du projet ;	Moyen	Les communautés, autorités locaux et régionaux et CSO étaient déjà inclus dans la formulation du projet (l'analyse et le approches). Sessions de sensibilisation et mobilisation des autorités et communautés locales sur le projet. Implication des services étatiques envisagés dans le suivi après projet dès les phases initiales et intégrer au projet un volet de renforcement de leurs capacités ;
Les systèmes et acteurs traditionnels et aussi des jeunes qui ne sont pas prêts à s'engager pour augmenter l'inclusion ou pour la réduction des conflits ;	Moyen	Session des sensibilisations avec focus sur les inventives (et valeurs ajoutés) de l'inclusion ;
L'engagement insuffisant et la faible coopération du Gouvernement et du secteur privé, ainsi que des bénéficiaires, pour remplir leur rôle et honorer leurs engagements ;	Moyen	Sensibilisation, engagement / dialogue avec les partenaires pour solliciter leur pleine participation et engagement envers leurs rôles et responsabilités ;
L'engagement insuffisant et la coopération faible des acteurs locaux, y inclus les jeunes, les femmes, les migrants ou PDI dans la phase d'analyse participative ;	Moyen	Sensibilisation et motivation dès le début avec les jeunes pour leur engagement. ; Comme le processus est interactif et inclusif, on utilisera des moyens de communication adaptés pour les jeunes (e.g. social media) ;
Tension autour de la sélection des bénéficiaires directes du fait du budget limité et du nombre élevé de jeunes dans les besoins ;	Bas	Inclusion des OSC et les communes dès le début ; critères et processus transparents de sélection;
Normes et pratiques culturelles prédominantes telles que le manque d'intérêt des mineurs ou des autorités traditionnels (non- résistance au changement) et les opinions négatives sur le projet ;	Moyen	Orientation culturelle, consultation de la communauté et des mineurs et les chefferies ;
Corruption, pratiques illégales de gestion de projets ;	Moyen	Sensibilisation de tous les acteurs du projet ;

L'inaccessibilité aux zones du projet en raison des menaces liées à la sécurité peut entraver la mise en œuvre ;	Haute	De vastes efforts de planification permettront de s'assurer que, pour les secteurs qui sont hors de portée, les organisations communautaires sont utilisées pour mettre en œuvre des activités ciblées ; Des forts partenariats avec les acteurs sur place ;
La pandémie du COVID-19 et ses effets socio-économiques sur les populations, particulièrement les femmes et les jeunes y inclus les restrictions pour la protection contre le COVID-19 qui pourraient impacter l'implémentation des activités participatives/consultatives ;	Haute	Mise en place et respect des mesures barrières indiquées (lavage des mains, utilisation de gels hydro alcooliques, port de masque et respect des mesures de distanciation durant les ateliers et activités du projet devant regrouper au moins 50 personnes) ;
Tensions communautaires durant le projet notamment autour de l'accès aux ressources naturelles et à la terre ;	Haute	L'analyse des conflits initiale et le monitoring devront faire ressortir les différents facteurs de tension pouvant alimenter les conflits. Le projet mobilisera ses différents volets pour apaiser ces facteurs, et établira des alliances avec d'autres initiatives spécifiques à ce sujet. L'approche participative et inclusive développée par le projet est essentielle pour assurer le suivi de ces facteurs de tension et prévenir une dégradation sécuritaire ;
Non-existence d'un terrain ou occupation spontanée des sols dans les zones des projets pilotes ;	Moyen	Dans les sessions de formulation des projets pilotes, l'analyse sur la faisabilité et identification d'une parcelle adéquate ; inclusion des acteurs au tour de la question foncière au début de la formulation ; processus inclusive, basé sur des principes renforcés dans le projet ;
Les cadres de planification ne seront pas appropriés les acteurs locaux ;	Moyen	Le processus pour le développement de ces cadres sera fait d'une manière participative ;
Les espaces péri-urbains ou en urbanisation sont déjà occupés pendant que les cadres spatiaux sont établis ou validés ;	Haut	Sensibilisation et inclusion des propriétaires terriens au début et dans le processus ; les autorités locales doivent avoir la capacité pour prendre des actions pour que ces cadres soient respectés ;
Croissance plus rapide des zones ciblées que prévue si les zones seront impactées d'un déplacement interne pendant l'implémentation du projet	moyen	Les cadres spatiaux et les recommandations dans le projet devront inclure des considérations aussi pour une croissance future des populations et comment renforcer la cohésion sociale;

3.4 Suivi / évaluation

L'équipe technique intégrée chargée de la mise en œuvre du projet mettra en place un dispositif de suivi-évaluation sous le leadership des experts en suivi-évaluation en mettant l'accent sur des indicateurs de consolidation de la paix. A cette fin, des missions régulières de suivi seront effectuées par l'équipe sur le terrain. Un rapport de démarrage, intermédiaire et final seront élaborés au cours du projet. Les partenaires de terrain feront un suivi quotidien rapproché des activités des bénéficiaires et élaboreront des rapports de suivi pour les deux agences.

Pour la mise en œuvre, un expert en suivi-évaluation coordonnera toutes les activités de suivi et d'évaluation. Il bénéficiera d'un appui technique du Projet Development and Quality Manager et des experts en évaluation des Bureaux régionaux et siège des deux agences.

Les protocoles d'accord avec les partenaires de mise en œuvre du projet seront élaborés dans le premier mois du projet de manière qu'ils soient signés avant la mise à disposition des intrants et équipements. Il sera fait un suivi de la mise en œuvre suivant des plans de travail annuels détaillés dont le premier sera établi au cours de l'atelier de lancement du projet. Les informations générées par le suivi des activités en cours seront consolidées pendant les missions d'appui effectuées par des unités techniques des deux agences. Ces missions seront consacrées au suivi interne et à l'appui technique aux initiatives en cours. Elles permettront d'apporter, le cas échéant, les corrections nécessaires. Ces missions seront effectuées en concertation avec les autorités nationales.

Les principales actions clés en matière de suivi-évaluation prendront donc en compte :

- Les études de référence/baseline et d'évaluation finale/endline ;
- Les enquêtes post-distribution (1 fois durant le cycle du projet après la distribution des appuis);
- La capitalisation des expériences et leçons apprises (1 mois avant la fin du projet) ;
- Les rapports trimestriels et annuels d'avancement ;
- Le rapport final du projet ;
- Le rapport d'évaluation finale.

Coordination avec le dispositif de suivi-évaluation du PUS-BF et l'unité de gestion du Projet.

Le projet dans son ensemble fera l'objet d'un suivi permanent et régulier de la part des agences de concert avec l'unité de coordination du PUS-BF, l'unité de gestion du projet et les autres acteurs de mise en œuvre. Il sera basé sur le cadre de résultats adopté par le Comité Conjoint d'Orientation. A cet effet, une étude pour identifier les bases de références (baselines) sera lancée au début de la mise en œuvre du projet afin de parer au manque de données au niveau des indicateurs avec les baselines, cibles et milestones restant à définir. Cela permettra notamment de combler ce gap et permettra de correctement mesurer le progrès à partir du démarrage des projets. Tous les rapports seront transmis aux responsables de l'unité de gestion du Projet qui auront la responsabilité de les analyser avec toutes les autres informations collectées sur l'avancement des activités, et de rendre compte de ses recommandations aux agences et à l'Unité de coordination du PUS-BF élargi (UC/PUS-BF).

Des réunions d'observation sur le terrain seront organisées si les conditions le permettent (levée des restrictions liées à la pandémie de la COVID-19 ou à défaut, entretiens en ligne). Des réflexions trimestrielles seront également organisées par l'équipe de coordination / suivi-évaluation, afin d'examiner les résultats du suivi, d'identifier les défis et de tirer profit des leçons apprises, en vue d'améliorer la stratégie de mise en œuvre des activités.

Missions de suivi : Des missions conjointes seront ainsi organisées de façon régulière sur le terrain. Ces visites donneront lieu à des rapports succincts dans lesquelles les observations seront collectées quant aux progrès réalisés selon des objectifs prédéterminés. Ces missions externes seront également complétées par un suivi étroit du comité de pilotage et des agences concernées afin notamment de faciliter l'élaboration des rapports narratifs et financiers finaux.

Production des rapports semestriels et annuels : Le projet produira chaque semestre un rapport semestriel et chaque année un rapport annuel qui devront être approuvés par le comité technique et examinés par le secrétariat du PBF et transmis à PBSO et MPTF-O.

Le Secrétariat du PBF sera sollicité périodiquement pour l'appui au suivi-évaluation notamment en termes d'agrégation des données et d'analyses multisectorielles. Conformément aux directives de PBF, des rapports seront agrégés tous les six mois et les leçons apprises seront régulièrement archivées et partagées.

Production du rapport final : Le projet fournira un rapport final trois mois après la fin du projet. Si la fin du projet coïncide avec le rapport annuel du projet celui-ci peut être considéré comme le rapport final du projet.

Évaluation finale : Durant la phase de clôture du projet, une évaluation externe finale sera réalisée pour analyser l'ensemble des résultats atteints par rapport aux objectifs spécifiés dans la proposition de projet initial ou revu. Un consultant international sera recruté pour sa réalisation. L'agence lead va prendre en charge ses honoraires et assurer la coordination du processus. PBSO via le secrétariat devra être consulté pendant la préparation des TDRs de l'évaluation finale. Le rapport de l'évaluation sera soumis au comité de pilotage pour validation finale. Cette évaluation finale doit être transmise à PBSO qui la publiera sur son site internet. Les coûts de l'évaluation sont à la charge du projet.

3.5 Stratégie de fin de projet / durabilité

Le projet soutiendra les politique nationale et régionale avec un ancrage communautaire de la prévention et la gestion des conflits (Club Dimitra et CEAP²⁷), porté par les jeunes. Le projet mettra l'accent sur le renforcement de capacités des jeunes à participer aux cadres de discussion et de décision sur le foncier et les conflits qui en résultent.

A la fin du projet 1000 jeunes seront capables de vulgariser les messages de paix et de cohésion sociale dans leurs communautés. Les compétences acquises à travers les formations pratiques sur la gestion durable des terres, leur permettront d'augmenter la superficie des terres cultivable et de réduire l'énorme pression qui est sources de conflits. Pour pérenniser les actions des clubs Dimitra et des CEAP/AVEC, les leaders de jeunes seront formés sur la communication participative et la gestion des clubs, pour leur permettre d'assurer les animations même après le projet. Les jeunes ont été habilités à contribuer de manière significative à la médiation des conflits autour de la terre et à jouer un rôle crucial pour le développement économique et le changement social transformateur. Leur inclusion et leur rôle clé dans toutes les phases du projet conduiront à une forte appropriation et contribueront donc à la durabilité du projet.

Etant des cadres communautaires d'expérimentation et d'apprentissage, les membres des CEAP/AVEC seront outillés sur des nouveaux paquets technologiques de production qui tiennent compte du changement climatique, sur des thématiques transversaux de cohésion sociale et de bien-être et avec les AVEC, les membres apprendront à s'autofinancer. Les membres ainsi outillés sont chargés de vulgariser tout ce qu'ils auront appris à l'échelle village. Ces cadres communautaires outillés au niveau village seront utilisé à chaque fois que le besoin se fera sentir pour faire passer des informations, des sensibilisations et des formations. Le niveau croissance d'urbanisation transformera la société, et le marché des aliments transformés (localement) se développera et permettra aux jeunes entrepreneurs de développer leurs activités.

L'implication des structures techniques et les des autorités locales dans le projet aux cotés des jeunes contribuera à la pérennisation et l'appropriation du projet et surtout les processus participatif et inclusif de décisions. Grâce à une meilleure compréhension des approches participatives et inclusives, des systèmes de planification territoriale, d'utilisation et de gestion des terres par les autorités locales, les connaissances institutionnelles seront accrues et pourront également être appliquées dans des contextes similaires.

Les résultats du projet seront partagés et disséminés pour que les autres zones ou régions qui rencontrent les mêmes défis puissent s'en inspirer.

²⁷ Champs Ecole Agro Pastoraux

IV. BUDGET DU PROJET

Le budget global du projet est de 1 500 000 USD incluant les charges de bureau et de personnels, les coûts opérationnels des actions/activités et les frais de gestion des agences (7%). Les transferts de fonds se feront en deux tranches : de 70% pour la première tranche et 30% pour la dernière tranche.

Un budget de 601 200 USD sera directement exécuté par les partenaires opérationnels sous la Catégorie 6 du budget. Ce qui correspond à 40% du budget total.

Révision du budget par résultats et produits du projet

		BUDGET INITIAL			BUDGET REVISE			
Ref de Résultats / Produits	Formulation des produits	FAO	ONU HABITAT	TOTAL BUDGET	FAO	ONU HABITAT	TOTAL	VARIATAION
Les jeunes sont inclus dans les mécanismes locaux et participent à la prévention et à la gestion des conflits fonciers		132 056	115 000	247 056	132 056	115 000	247 056	0%
Produit 1.1:	Des analyses inclusives et participatives des défis et des opportunités autour de la gestion foncière et du développement économique local sont disponibles		115000	115 000		115000	115 000	0%
Produit 1.2:	Les structures et mécanismes incluant des jeunes sont renforcés et participent à la prévention et gestion des conflits fonciers	96 500		96 500	96 500		96 500	0%
Produit 1.3:	Les structures et mécanismes de prévention et de gestion des conflits sont fonctionnels et opérationnels	35 556		35 556	35 556		35 556	0%
RESULTAT 2: Les investissements de stabilité socio-économique et de paix sont réalisés pour les jeunes, dans le respect de la gestion durable du foncier et des planifications territoriales		425 489		425 489	413 205		413 205	-3%
Produit 2.1	Les capacités des jeunes sont renforcées pour une gestion durable des ressources agro-sylvo-pastorales et une amélioration de leurs moyens d'existence	347545		347 545	335261		335 261	-4%

Produit 2.2	Des projets pilotes conjoints regroupant des jeunes de diversité socioculturelles sont développés	77 944		77 944	77 944		77 944	0%
RESULTAT 3: Les capacités des acteurs locaux sont renforcées pour les processus inclusifs de gestion foncière et la planification territoriale			256 700	256 700		256 700	256 700	0%
Produit 3.1	Les acteurs clés locales, y inclus les jeunes, sont formés et intègrent les défis locaux identifiés et l'approche inclusif dans les politiques de prévention, de gestion des conflits foncier et la planification territoriale;		100000	100 000		100000	100 000	0%
Produit 3.2	Un cadre de planification spatiale dans les zones péri-urbaines ou rurales ciblées est développé d'une manière intégrée et durable, incluant les jeunes dans les processus		119 200	119 200		119 200	119 200	0%
Produit 3.3	D'autres régions ayant des défis similaires s'inspirent des expériences et les capacités institutionnelles acquises dans la planification territoriale pour la gestion foncière et la consolidation de la paix		37 500	37 500		37 500	37 500	0%
SOUS TOTAL DES ACTIVITES		557 545	371 700	929 245	545 261	371 700	916 961	-1%
C_Coordination, Suivi-Evaluation et Gestion		283 577	189 048	472 624	295 861	189 048	484 908	3%
C,1	Coût de personnel du projet si pas inclus dans les activités ci-dessus	129 291	107 600	236 891	137 160	107 600	244 760	3%
C,2	Coûts opérationnels si pas inclus dans les activités ci-dessus	58 284	39 448	97 731	58 653	39 448	98 100	0%

C,3	Suivi Evaluation	56 002	42000	98 002	60 048	42000	102 048	4%
C,4	Evaluation finale du projet	40 000	-	40 000	40 000	-	40 000	0%
SOUS TOTAL ACTIVITES + COORDINATION ET GESTION		841 122	560 748	1 401 869	841 122	560 748	1 401 869	0%
GMS / Coûts indirects (7%):		58 879	39 252	98 131	58 879	39 252	98 131	0%
BUDGET TOTAL DU PROJET		900 000	600 000	1 500 000	900 000	600 000	1 500 000	0%

Révision du budget par catégories budgétaires

BUDGET INITIAL				BUDGET REVISE			Variation
Totaux				FAO	PNUD	Totaux	
1. Personnel et autres employés	\$ 129 291,00	\$ 150 100,00	\$ 279 391,00	\$ 137 160,00	\$ 150 100,00	\$ 287 260,00	3%
2. Fournitures, produits de base, matériels	\$ 194 820,00	\$ 14 743,00	\$ 209 563,00	\$ 153 698,00	\$ 14 743,00	\$ 168 441,00	-20%
3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation)	\$ 5 044,00	\$ 11 000,00	\$ 16 044	\$ 28 763,00	\$ 11 000,00	\$ 39 763	148%
4. Services contractuels	\$ 2 725,00	\$ 30 500,00	\$ 33 225	\$ 5 344,00	\$ 30 500,00	\$ 35 844	8%
5. Frais de déplacement	\$ 22 000,00	\$ 41 500,00	\$ 63 500	\$ 47 047,00	\$ 41 500,00	\$ 88 547	39%
6. Transferts et subventions aux homologues	\$ 360 000,00	\$ 241 200,00	\$ 601 200	\$ 360 000,00	\$ 241 200,00	\$ 601 200	
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	\$ 127 241,50	\$ 71 704,67	\$ 198 946	\$ 109 109,50	\$ 71 704,67	\$ 180 814	-9%
Sous-budget total du projet	\$ 841 121,50	\$ 560 747,67	\$ 1 401 869	\$ 841 121,50	\$ 560 747,67	\$ 1 401 869	
Coûts indirects (7%):	\$ 58 879	\$ 39 252	\$ 98 131	\$ 58 879	\$ 39 252	\$ 98 131	
TOTAL	\$ 900 000	\$ 600 000	\$ 1 500 000	\$ 900 000	\$ 600 000	\$ 1 500 000	

Annexe A. Liste de contrôle de l'état de préparation de la mise en œuvre du projet

Questions	Oui	Non	Commentaires
Planification			
1. Tous les partenaires d'exécution ont-ils été identifiés ? Sinon, quelles sont les étapes restantes et le calendrier proposé	X		
2. Les mandats du personnel clé du projet ont-ils été finalisés et prêts à être publiés ? Veuillez joindre à la soumission	X		
3. Les sites du projet ont-ils été identifiés ? Sinon, quel sera le processus et le calendrier	X		
4. Les communautés locales et les bureaux gouvernementaux ont-ils été consultés / sensibilisés sur l'existence du projet ? Veuillez indiquer quand cela a été fait ou quand cela sera fait.	X		Consultation des acteurs locaux les 1er et 03 septembre 2021 respectivement dans les régions des Hauts Bassins et de la Boucle du Mouhoun Consultations des acteurs nationaux le septembre 2021
5. Une analyse / identification préliminaire des leçons apprises / des activités existantes a-t-elle été effectuée ? Sinon, quelle analyse reste-t-il à faire pour permettre la mise en œuvre et le calendrier proposé ?	X		
6. Les critères des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Sinon, quels seront le processus et le calendrier.	X		
7. Des accords ont-ils été conclus avec les homologues gouvernementaux concernés concernant les sites de mise en œuvre du projet, les approches, la contribution du gouvernement?		X	Pas encore les échanges sont en cours avec les services techniques concernés
8. Des dispositions claires ont-elles été prises sur l'approche de mise en œuvre du projet entre les organisations bénéficiaires du projet ?	X		
9. Quelles autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que la mise en œuvre effective du projet puisse commencer et combien de temps cela prendra-t-il?	N/A		
Genre			
10. L'expertise de l'ONU en matière de genre a-t-elle influencé la conception du projet (par exemple, un conseiller / expert / point focal en matière de genre ou un collègue d'ONU Femmes a-t-il apporté sa contribution) ?	X		Le point focal genre de la FAO Burkina Faso est membre de l'équipe de rédaction du projet. Le projet a bénéficié aussi des commentaires et suggestions des spécialistes sur le genre au niveau des sièges .
11. Des consultations avec des femmes et / ou des organisations de jeunesse ont-elles éclairé la conception du projet ?	X		Des organisations de femmes et de jeunes ont pris part aux différents ateliers de consultation
12. Les indicateurs et cibles du cadre de résultats sont-ils ventilés par sexe et par âge ?	X		
13. L'annexe budgétaire comprend-elle des allocations vers GEWE pour toutes les activités et des justifications claires des allocations GEWE ?	X		

Annexe B. Liste de contrôle de l'optimisation des ressources du projet PBF (« Value for Money »)

Questions	Oui	Non	Commentaires
1. Le projet a-t-il une justification narrative du budget, qui fournit des informations supplémentaires spécifiques au projet sur tout choix budgétaire majeur ou des coûts de personnel, de fonctionnement ou de déplacement plus élevés que d'habitude, afin d'expliquer comment le projet garantit l'optimisation des ressources ?	x		
2. Les coûts unitaires (par exemple pour les voyages, les services de consultants, l'achat de matériel, etc.) sont-ils comparables à ceux utilisés dans des interventions similaires (soit dans des contextes nationaux similaires, au sein des régions, soit dans des interventions antérieures dans le même contexte national) ? Sinon, cela doit être expliqué dans la section narrative du budget.	x		
3. Le budget proposé est-il proportionné aux résultats escomptés du projet et à la portée du projet (par exemple, nombre, taille et éloignement des zones géographiques et nombre de bénéficiaires directs et indirects proposés) ? Fournissez vos commentaires.	x		
4. Le pourcentage de personnel et de frais de fonctionnement de l'agence des Nations Unies récipiendaire et de tout partenaire d'exécution est-il clairement visible et raisonnable pour le contexte (e.g. pas plus de 20% pour le personnel, et couts raisonnables pour les voyages et coûts opérationnels directs) à moins d'être bien justifiés dans la section narrative) ?	x		
5. Les frais de personnel sont-ils proportionnels à la quantité de travail requise pour l'activité ? Et le projet utilise-t-il du personnel / une expertise locale plutôt qu'internationale lorsque cela est possible ? Quelle est la justification du recours à du personnel international, le cas échéant ?	x		
6. Le projet propose-t-il l'achat de matériaux, d'équipements et d'infrastructures pour plus de 15% du budget ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les mesures prises pour garantir l'optimisation des ressources dans le processus de passation des marchés et leur entretien / utilisation durable pour la consolidation de la paix après la fin du projet.		x	
7. Le projet propose-t-il l'achat d'un ou de plusieurs véhicules pour le projet ? Si oui, veuillez expliquer pourquoi les véhicules / véhicules de location existants ne peuvent pas être utilisés.		x	
8. Les agences d'exécution ou la mission des Nations Unies apportent-elles une source supplémentaire de financement / soutien en nature non PBF au projet ? Veuillez expliquer ce qui est fourni. Et si non, pourquoi pas.	x		Les projets en cours avec des activités de Cash for Work et les projets des deux agences qui, soutiennent les populations vulnérables, y inclus dans les villes secondaires, renforcent la dynamique et permettent de couvrir les autres besoins non pris en compte dans ce projet. Par ailleurs

		<p>le personnel de soutien (support) et les experts dans le domaine de l'agriculture, l'urbanisation, l'environnement, et l'inclusion des jeunes et des femmes, le foncier et la gestion des conflits non budgétisés sur le projet apporteront un appui technique à l'équipe du projet selon leur expertise et les activités planifiées.</p>
--	--	--

Annexe B.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programs, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially close a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist

End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

Annexe B.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation;
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (NOTE: If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches);
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant;
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (NOTE: If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms;
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project;²⁸
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought;
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

²⁸ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe C : Cadre de résultats du projet

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
Résultat 1: Les jeunes sont inclus dans les mécanismes locaux et participent à la prévention et la gestion des conflits fonciers		Indicateur 1 a : % des jeunes ciblés qui perçoivent les mécanismes locaux de prévention et de gestion des conflits fonciers comme étant inclusifs et efficaces pour garantir leur accès à la terre Niveau de référence: 52% Cible: 70%	Rapports d'évaluation PV de mise en place des mécanismes	
		Indicateur 1 b : % des jeunes ciblés qui estiment avoir un rôle actif et efficace dans la prévention et la gestion des conflits fonciers Niveau de référence: 25% Cible: 70%	Rapport d'évaluation;	
	Produit 1.1 : Des analyses inclusives et participatives des défis et des opportunités autour de la gestion foncière et du développement économique local sont disponibles et étaient développés avec l'inclusion des jeunes dans le processus;	Indicateur 1.1 : # d'analyse spatiale (diagnostics territoriaux) réalisé Niveau de référence: 0 Cible: 6	Rapport d'analyse spatiale et rapport des sessions de concertations	
		Indicateur 1.1.1 : #de cartographie des parties prenantes disponible : Niveau de référence: 0 Cible: 2 (1 par région)	Cartographie des parties prenantes ; analyse spatiale et rapport des sessions des concertations	
Liste des activités relevant du produit: Activité 1.1.1 : Faire une étude de base des conflits fonciers impliquant les jeunes, d'une manière participative, y inclus une cartographie des parties	Indicateur 1.1.2 : # de session de restitution organisés Niveau de référence : 0	Exemples des messages clés diffusés;		

	<p>prenantes, des structures et mécanismes de gestion foncière et une analyse des défis socio-économique au niveau rural et péri-urbain (y inclus une cartographie spatiale).</p> <p>Activité 1.1.2 : Diffuser les résultats des analyses auprès des acteurs clés, y inclus les associations de jeunes pour susciter des réponses participatives, inclusives et adaptées aux besoins locaux de cohésion sociale</p>	<p>Cible: 8 (2 régionales et 6 communales)</p>	<p>Vidéos ou publications sur les médias sociaux ; Rapports des sessions de disséminations locales ; liste des participants (ventilé par sexe et par âge)</p>	
	<p>Produit 1.2 : Les structures et mécanismes incluant des jeunes sont renforcés et participent à la prévention et gestion des conflits fonciers</p> <p>Liste des activités relevant du produit: Activité 1.2.1 : Informer/former les jeunes sur les différents cadres de prévention et de gestion des conflits communautaires dont les conflits fonciers;</p> <p>Activité 1.2.2 : Mener des plaidoyers en collaboration avec les associations de jeunesse pour l'implication des jeunes dans les structures et mécanismes locaux de gestion prévention et de des conflits;</p> <p>Activité 1.2.3 : Appuyer la mise en place /redynamisation des structures locales de gestion foncière et de conflits en</p>	<p>Indicateur 1.2 : % de structures ayant inclus des jeunes des femmes et des jeunes dans leur mode de fonctionnement</p> <p>Niveau de référence: 52% Cible: 75%</p>	<p>Rapports d'activités PV de mise en place Rapport d'évaluation</p>	
		<p>Indicateur 1.2.1: # de session d'information organisés</p> <p>Niveau de référence: 00 Cible: 5</p>	<p>Rapport d'activité Liste des participants</p>	
		<p>Indicateur 1.2.3 a# de structures mis en place/redynamisées</p> <p>Niveau de référence: 20 Cible: 50 (30 villageoise, 20 communaux)</p>	<p>Rapport d'activité</p>	
		<p>Indicateur 1. 2.3.b: % de structures avec une participation effective des jeunes</p>	<p>Rapport d'activité Entretien avec les jeunes</p>	

	renforçant la participation des jeunes et des femmes;	Niveau de référence: 24% Cible: 50%	Rapport d'évaluation		
	Activité 1.2.4 : Former les différents acteurs des structures /mécanismes sur leur rôle et responsabilité, la gestion pacifique des conflits et sur les textes régissant le fonciers et les ressources naturelles ;	Indicateur 1.2.4 : % de jeunes formés connaissant leur rôles et responsabilité dans la gestion des conflits	Niveau de référence: 20% Cible: 80%	Rapport d'activité Liste des participants Pré et post-test Rapport d'évaluation	
		Produit 1.3 : Les structures et mécanismes de prévention et de gestion des conflits sont fonctionnels et opérationnels	Indicateur 1.3 : % de structures et mécanismes ayant établi et suivant une feuille de route	Niveau de référence: 00 Cible: 60%	Rapport d'activité Rapport d'évaluation
	Liste des activités relevant du produit:	Indicateur 1.3.1# de sessions organisées	Niveau de référence: 0 Cible: 50 (30 villageoise et 20 communaux)	Rapport d'activité	
	Activité 1.3.1 : Appuyer l'organisation et la tenue des sessions des structures et mécanismes (sessions de démarrage) ;	Indicateur 1.3.2# de sessions de consultation organisé	Niveau de référence: 0 Cible: 2 (1 par région)	Rapport d'activité	
	Activité 1.3.2 : Organiser des consultations sur les questions foncières et de paix entre les acteurs ;	Indicateur 1.3.3 # causerie débat organisés sur les questions foncières	Niveau de référence: 0 Cible: 4 (2 par région)	Rapport d'activité	
	Activité 1.3.3 : Organiser des causeries débats et des séances de sensibilisation sur le droit foncier, la gestion foncière et la gestion pacifique des conflits fonciers à travers les radios locales avec l'implication des jeunes formés ;				

	Activité 1.3.4 : Compilation et diffusion de textes relatifs aux fonciers ` aux structures et acteurs locaux	Indicateur 1.3.4 : # de document compilant les textes diffusés Niveau de référence: 0 Cible: 1	Document diffusé	
Résultat 2: Les investissements de stabilité socio-économique et de paix sont réalisés pour les jeunes, dans le respect de la gestion durable du foncier et des planifications territoriales locales		Indicateur 2 a : % de jeunes bénéficiant d'une sécurité d'occupation foncière attestée par un droit d'usufruit documenté ou tout autre élément de preuve valable Niveau de référence: 0 Cible: 25%	Rapport d'évaluation	
		Indicateur 2 b : % de jeunes ciblés exerçant une activités économiques rentables Niveau de référence: 0 Cible: 25%	Rapport d'évaluation	
	Produit 2.1 : Les capacités des jeunes sont renforcées pour une gestion durable des ressources agro-pastorales et une amélioration de leurs moyens d'existence	Indicateur 2.1 : % de terres dégradées réhabilitées/ récupérées, valorisées par les jeunes Niveau de référence: 0 Cible: 85	Rapport d'activité Rapport d'évaluation	
	Liste des activités relevant du produit: Activité 2.1.1 : Sensibiliser/former les jeunes sur leur rôle en tant que vecteurs du changement, les méthodes d'atténuation et adaptation aux effets du changement climatique à travers les clubs Dimitra et des CEAP;	Indicateur 2.1.1 : Nombre de séance de sensibilisation organisé Niveau de référence: 0 Cible:2	Rapports d'activités	
	Activité 2.1.2 : Former et accompagner les jeunes pour la réhabilitation de	Indicateur 2.1.2 a : Nombre de jeunes formés sur la réhabilitation des paysages dégradés Niveau de référence:0	Rapport d'activité	

	paysages dégradés, la restauration/récupération des terres à travers des méthodes innovantes pour leur mise en valeur ;	Cible: 200		
		Indicateur 2.1.2 b : superficie réhabilitée et mis à la disposition des jeunes	Rapport d'activité	
	Activité 2.1.3 : Renforcer les capacités techniques et matérielles des jeunes pour des activités agro-sylvo-pastorales de production, conservation et transformation en utilisant des techniques et technologies adaptées aux zones péri-urbaines ;	Niveau de référence:0 Cible: 200 ha		
		Indicateur 2.1.3 : # de jeunes bénéficiant d'un appui direct pour le développement d'une activité économique	Rapport d'activités	
	Activité 2.1.4 : Renforcer les capacités en entrepreneuriat des jeunes par la création d'entreprises durables et porteuses d'innovation	Niveau de référence: 0 Cible : 100		
		Indicateur 2.1.3 : % de jeunes femmes bénéficiant d'un appui direct pour le développement d'une activité économique	Rapport d'activités Liste des participants Rapport d'évaluation	
	Activité 2.1.5 : Appuyer l'intégration de l'approche CEAP dans les modules de formation professionnelle des instituts agropastoraux	Niveau de référence: 0% Cible : 50%		
Indicateur 2.1.4 : # de jeunes formés sur l'entrepreneuriat		Rapport d'activités Liste des participants		
	Produit 2.2 : Des projets pilotes conjoints regroupant des jeunes de diversité socioculturelles sont développés	Niveau de référence: 0 Cible : 200		
		Indicateur 2.1.5 : # d'activité de plaidoyer sur le CEAP organisé	Rapport d'activités	
		Niveau de référence: 0 Cible: 2		
		Indicateur 2.2 : # de projet communautaire conçu par les jeunes	Rapport d'activité	
		Niveau de référence: 0		

	Liste des activités relevant du produit:	Cible: 2		
	<p>Activité 2.2.1 : Organiser des concertations avec les jeunes pour définir des projets pilotes transformatifs au tour de leur accès au foncier ou leur développement économique dans les zones péri-urbaines;</p> <p>Activité 2.2.2 : Former les jeunes au leadership en matière protection de l'environnement, et les impacts du changement climatiques et de prévention et de gestion des conflits fonciers;</p> <p>Activité 2.2.3 : Appuyer la mise en œuvre les projets définis par les jeunes identifiés;</p>	Indicateur 2.2.1 a : # de session de concertation organisés avec les jeunes	Rapport d'activité	
		Niveau de référence: 0 Cible:2		
		Indicateur 2.2.1 b : % de jeunes femmes participants aux sessions de formation	Rapport d'activité Liste des participants	
		Niveau de référence: 0 Cible: 50%		
	Indicateur 2.2.2 : # de jeunes formés sur les risques environnement, le changement climatique	Rapport d'activité Liste des participants		
	Niveau de référence: 0 Cible: 100			
	Indicateur 2.2.3 : # de projet pilote mis en œuvre	Rapport d'activité Liste des participants		
	Niveau de référence: 0 Cible: 2			
Résultat 3 : Les capacités des acteurs locaux y inclus les jeunes, sont renforcées, pour les processus inclusifs de gestion foncière et la		Indicateur 3 a : % de localités ciblées intégrant la prévention des conflits et la promotion de la paix dans leur processus de planification.	Rapports d'évaluation	
		Niveau de référence: 0 Cible: 50 %		

planification territoriale		Indicateur 3 b ; % d'acteurs (y inclus les jeunes) ayant acquis des aptitudes en matière de gestion foncière efficace et inclusive et de planification territoriale sensible aux conflits Niveau de référence: 0 Cible: 75%	Rapports d'évaluation	
	Produit 3.1 : Les acteurs clés locaux sont formés et intègrent les défis locaux identifiés et l'approche inclusif dans les politiques de prévention, de gestion des conflits foncier et la planification territoriale Liste des activités relevant du produit:	Indicateur 3.1 : % d'acteurs formés ayant améliorés leur niveau de connaissance sur les processus inclusifs de planification territoriale et les textes régissant le foncier Niveau de référence: 0 Cible: 70%	Rapport d'activités y inclus des « déclarations/témoignages » des acteurs/participants; Enquête pré et post-activités ; Lien pour les outils introduit dans les sessions ;	
	Activité 3.1.1: Former les acteurs locaux, les détenteurs de droits fonciers et les notabilités sur les textes régissant le foncier et la gestion des ressources naturelles;	Indicateur 3.1.1 : # de formation sur le foncier et la protection des ressources naturelles organisé Niveau de référence: 0 Cible: 2	Présentations faites pendant les formations ; Liste des participants ;	
	Activité 3.1.2 : Former les acteurs locaux, y inclus des jeunes, sur les processus participatifs pour la planification spatiale et d'occupation de sols (zonage) et augmenter le dialogue entre les acteurs dans les sessions d'échanges	Indicateur 3.1.2 : # formation sur les processus participatifs pour la planification d'occupation de sols Niveau de référence: 0 Cible: 2	Rapport d'activité incluant une description des réactions des participants pour identifier les conflits futurs ; Liste des participants (ventilé par âge et sexe) ;	
	Activité 3.1.3 : Appuyer la mise en place et le fonctionnement des mécanismes et structures communaux et régionaux d'aménagement et planification	Indicateur 3.1.3 : # d'organes et structure mis en place et fonctionnel	Termes de Références pour les mécanismes établis;	

	territoriale pour un développement durable du territoire ;	Niveau de référence: 0 Cible : 2 6 (1 par région commune)	Protocoles de la première session y inclus liste des participants ;	
	Activité 3.1.4 : Développer un guide et des recommandations pour les processus inclusives et participatives basé sur les leçons apprises du projet;	Indicateur 3.1.4 : # de guide élaboré et diffusé Niveau de référence: 0 Cible:1	Guide élaboré Rapport d'activités de diffusion y inclus les liens web (ou trouvé le guide) ;	
	Produit 3.2 : Un cadre de planification spatiale dans les zones péri-urbaines ou rurales ciblées est développé d'une manière intégrée et durable, incluant les jeunes dans les processus; Liste des activités relevant du produit:	Indicateur 3.2 : % # d'autorités municipales formées ayant améliorée leur niveau de connaissance sur planification territoriale intégrant l'adaptation au changement climatique Niveau de référence: 0 Cible: 70% 30	Rapport d'activité y inclus les outils introduits ; Evaluation des sessions par les participants ;	
	Activité 3.2.1 : Renforcer les capacités des collectivités pour la planification territoriale intégrant l'adaptation au changement climatique	Indicateur 3.2.1 : # d'autorités municipales et jeunes formées sur planification territoriale intégrant l'adaptation au changement climatique Niveau de référence: 0 Cible: 2 70 (+ 35 par région)	Rapport d'activités y inclus les listes des participants par âges et sexes ; Reference aux outils et exemples globales introduits ; Citations des participants sur les thèmes introduits et leurs points vues ;	
	Activité 3.2.2 : Développer des cadres spatiaux avec une approche intégrée et inclusive en impliquant les jeunes dans les processus;	Indicateur 3.2.2 a : # de rencontres sur le développement des cadres spatiaux organisé Niveau de référence: 0 Cible: 6 2 (3 1 par région)	Rapport d'activité y inclus les listes des participants par âges et sexes ; Liens des couvertures médiatiques ;	
		Indicateur 3.2.2 : # de cadres spatiaux élaborés ou actualisés Niveau de référence: 0	Cadres spatiaux ;	

		Cible: 2 6 (1 par région commune)			
	Produit 3.3 : D'autres régions ayant des défis similaires s'inspirent des expériences et les capacités institutionnelles acquises dans la planification territoriale pour la gestion foncière et la consolidation de la paix	Indicateur 3.3. : # des régions qui profitent des expériences du projet Niveau de référence: 0 Cible: 3	Rapport d'activité		
	Liste des activités relevant du produit : Activité 3.3.1: Organiser deux ateliers d'échange sur les « acquis et leçons apprises » du projet et le guide incluant les d'acteurs clés d'autres régions prioritaires du PUS-PBF ;	Indicateur 3.3.1 a : nombre d'ateliers d'échanges sur les leçons apprises organisés Niveau de référence: 0 Cible: 3	Liste de présence ; Capsules vidéos sur les événements ; Listes des recommandations des participants des activités comment adaptés celles-ci au leur contexte spécifique.		
	Activité 3.3.2 : Organiser une dissémination des « leçons apprises », de l'approche intégrée et participative pour le renforcement et la consolidation de la paix dans un forum régional ou global;	Indicateur 3.3.1 b : nombre d'acteurs des autres régions prioritaires du PUS-PBF participants aux atelier d'échanges Niveau de référence: 0 Cible: 10	Rapport d'activité y inclus liste des participants ventilé par région, âges et sexes ;		
	Indicateur 3.3.2 : # d'activités de dissémination des leçons apprises organisées Niveau de référence: 0 Cible: 3	Invitation et rapport sur la session/forum y inclus liens pour couverture médiatiques et citations des participants ; si virtuel, lien de connexion ;			